



ORIENTATIONS À L'INTENTION DES BÉNÉFICIAIRES

*des Fonds structurels
et d'investissement européens
et des instruments
européens connexes*



Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès
aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via
le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2014

Photos: Page 12: ©Fifteen Cornwall Apprenticeship Programme; pages 23, 27, 29, 32, 35,
37, 41, 44, 47, 50, 51: ©Shutterstock

© Union européenne, 2014

La reproduction est autorisée, moyennant mention de la source.

Printed in Belgium

ORIENTATIONS À L'INTENTION DES BÉNÉFICIAIRES

*des Fonds structurels
et d'investissement européens
et des instruments
européens connexes*

Préambule

Le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne (UE) pour 2014-2020 permet la mise en œuvre de la nouvelle génération des programmes de dépenses de l'UE à partir du 1er janvier 2014.

[Le règlement \(UE\) N°1303/2013](#) arrête les dispositions communes applicables au Fonds européen de développement régional (**FEDER**), au Fonds social européen (**FSE**), au Fonds de cohésion (**FC**), au Fonds européen agricole pour le développement rural (**FEADER**) et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (**FEAMP**). Ces Fonds relèvent désormais d'un cadre commun dénommé «**Fonds structurels et d'investissement européens**» ou «**Fonds ESI**». Le règlement définit aussi les dispositions nécessaires pour assurer l'efficacité des Fonds ESI ainsi que leur coordination mutuelle et par rapport aux autres instruments de l'UE.

L'article 13 du règlement invite la Commission à préparer les orientations à l'intention des bénéficiaires sur la façon d'accéder effectivement aux Fonds ESI et de les utiliser et sur la façon d'exploiter les complémentarités avec les autres instruments des politiques pertinentes de l'Union.

Le terme «bénéficiaires» fait référence à un public large allant des petites et moyennes entreprises (PME)¹ aux grandes entreprises et des organismes publics aux organisations non gouvernementales et de la société civile. Les bénéficiaires peuvent aussi être des universités, des étudiants, des chercheurs, des agriculteurs ou des pêcheurs.

Les fonds potentiels et les procédures de demande sont tout aussi variés que les bénéficiaires. Il existe déjà des orientations spécifiques et chaque direction générale de la Commission fournit des informations en ligne présentant en détail son travail et ses instruments de financement.

Ces orientations à l'intention des bénéficiaires ne prétendent pas répertorier de façon exhaustive tous les fonds européens disponibles. Elles reprennent les éléments du cadre stratégique commun (annexe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013) qui définit les bases d'une meilleure coordination entre les Fonds ESI et les autres instruments de l'UE.

Pour chaque **objectif thématique (OT)** identifié dans le règlement relatif aux Fonds ESI, ces orientations donnent un aperçu des instruments complémentaires disponibles au niveau de l'UE, accompagné de sources d'informations détaillées, d'exemples de bonnes pratiques pour associer différents flux de financement et d'une description des autorités et organismes chargés de la gestion de chaque instrument.

Les liens fournis dans le document permettront aux bénéficiaires potentiels de trouver leur chemin dans le labyrinthe de matériel disponible en ligne, les menant directement vers les sites Web et les documents les plus utiles. Une liste récapitulative en ligne est également proposée pour aider les bénéficiaires potentiels à identifier les sources de financement les plus appropriés.

1 Une «petite ou moyenne entreprise (PME)» désigne une micro, petite ou moyenne entreprise au sens de la recommandation n° 2003/361/CE de la Commission, c'est-à-dire:

- exerçant une activité économique, indépendamment de sa forme juridique;
- employant moins de 250 personnes (en unités de travail-année: «effectif»);
- dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

Sommaire

1. Introduction.....	6
2. Les Fonds structurels d'investissement européens (Fonds ESI)	8
2.1. Aperçu et principes généraux	8
2.2. Champ d'application des Fonds ESI	9
2.3. Gestion financière saine.....	11
2.4. Créer des synergies entre les Fonds ESI.....	11
3. Autres fonds de l'UE – Aperçu général.....	13
3.1. Horizon 2020	13
3.2. Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE).....	15
3.3. Compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME)	16
3.4. LIFE.....	17
3.5. Europe créative	18
3.6. Programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)	18
3.7. Erasmus+	19
3.8. Troisième programme Santé de l'UE	20
4. Les Fonds ESI et autres instruments de l'UE par objectif thématique (OT).....	21
4.1. OT 1: renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation.....	22
4.2. OT 2: améliorer l'accès aux TIC ainsi que leur utilisation et leur qualité.....	26
4.3. OT 3: renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) et du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)	28
4.4. OT 4: soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs	31
4.5. OT 5: promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	34
4.6. OT 6: préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources	36
4.7. OT 7: promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles.....	40
4.8. OT 8: promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre	43
4.9. OT 9: promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	46
4.10. OT 10: investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie	49
4.11. OT 11: renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics et des parties prenantes, et l'efficacité de l'administration publique	50
5. Autres informations utiles	53
5.1. Liste des bénéficiaires en ligne	53
5.2. Visibilité des financements de l'UE.....	53
5.3. Les financements de l'UE et la Charte des droits fondamentaux	53
6. Glossaire.....	54

1. INTRODUCTION

Lancée en 2010, Europe 2020 est la stratégie décennale de l'Union européenne (UE) pour la croissance et l'emploi.

L'UE s'est fixé cinq [grands objectifs](#) à atteindre d'ici fin 2020, dans les domaines suivants:

- emploi;
- recherche et développement;
- climat/énergie;
- éducation;
- inclusion sociale et lutte contre la pauvreté.

La stratégie Europe 2020 est soutenue par sept [«initiatives phare»](#). Ces initiatives appuient les efforts de l'UE et des autorités nationales dans les domaines soutenant les priorités d'Europe 2020: l'innovation, l'économie numérique, l'emploi, la jeunesse, la politique industrielle, la pauvreté et l'utilisation efficace des ressources.

L'UE s'est engagée à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Elle souhaite aussi bâtir une société fondée sur l'inclusion sociale. Ces objectifs sont au cœur de la stratégie [Europe 2020](#)², qui cherche à instaurer une croissance intelligente, durable et inclusive sur tout le continent.

En soutenant la stratégie Europe 2020, les Fonds ESI contribuent à réduire les écarts de développement entre les régions et les îles sur tout le territoire de l'UE. Et pour renforcer au maximum l'impact des Fonds ESI, onze objectifs thématiques sont formulés dans la réglementation (article 9, règlement (UE) n° 1303/2013).

D'autres instruments de l'UE contribuent également à la réalisation de ces objectifs thématiques et les États membres sont encouragés à tirer parti de tous les instruments de financement disponibles au niveau européen, national, régional ou local.

2 L'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 est en cours; il a commencé par une consultation publique. Les résultats de cet examen seront disponibles en 2015 sur le site d'Europe 2020.

OBJECTIFS THEMATIQUES (OT):

1. renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation;
2. améliorer l'accès aux TIC ainsi que leur utilisation et leur qualité;
3. renforcer la compétitivité des PME et du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP);
4. soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs;
5. promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques;
6. préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources;
7. promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles;
8. promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre;
9. promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination;
10. investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie;
11. renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics et des parties prenantes, et l'efficacité de l'administration publique.

Le soutien financier peut prendre différentes formes: subventions, prix, contrats, aides remboursables et instruments financiers.³

Pour les bénéficiaires potentiels du soutien financier de l'UE, le processus d'accès aux financements a été considérablement simplifié récemment. Il prévoit désormais:

- un taux de remboursement unique selon le principe «un projet, un taux de financement»;
- un taux forfaitaire pour les coûts indirects et d'autres options simplifiées en matière de coûts;
- un paiement à 90 jours pour les bénéficiaires de la politique de cohésion;
- l'échange électronique de données entre les bénéficiaires et les autorités de gestion à partir de 2016 entre tous les États membres de l'UE.

Plus de 75 % du budget de l'UE sont directement gérés par les États membres. Le reste est géré de façon centralisée par la Commission européenne, parfois avec le soutien de ses agences exécutives.

3 Le financement des contrats de service, de travail et d'approvisionnement par le budget de l'UE (appels d'offres) n'est pas l'un des thèmes principaux de ce guide. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter la rubrique [«Marchés publics et financements»](#) du site de la Commission européenne.

2. LES FONDS STRUCTURELS D'INVESTISSEMENT EUROPEENS (FONDS ESI)

2.1. Aperçu et principes généraux

Les Fonds ESI sont gérés conjointement par la Commission européenne et les États membres dans le respect du principe de subsidiarité. Selon ce principe, l'UE ne devra entreprendre aucune action à moins qu'elle ne soit plus efficace qu'une action entreprise au niveau national, régional ou local. Plusieurs critères d'éligibilité régissent l'octroi d'un financement:

- **la période:** les opérations et les dépenses doivent être effectuées pendant une période limitée;
- **le champ d'intervention:** les types d'activités pouvant bénéficier d'un cofinancement sont soumis à certaines restrictions;
- **les catégories de coûts:** certaines catégories de coûts sont exclues;
- **la situation géographique des opérations:** seuls certains emplacements sont éligibles;
- **la pérennité des opérations:** les investissements doivent être maintenus pendant un délai minimum une fois l'opération terminée;
- **les types de bénéficiaires:** seuls certains organismes, entreprises ou acteurs économiques ont droit à un soutien.

Les États membres sont tenus d'élaborer des plans stratégiques spécifiant leurs priorités d'investissements pour les cinq Fonds ESI. C'est ce qu'on appelle les «**accords de partenariat**» (AP). La description détaillée des objectifs à atteindre avec les ressources disponibles figure dans les «**programmes opérationnels**» (PO) (ou les «**programmes de développement rural**» (PDR) s'il s'agit du FEADER). Les PO sont conçus pour faire face aux enjeux socioéconomiques et environnementaux du pays ou de la région en question. Concernant l'usage des fonds, les États membres doivent cibler certains domaines prioritaires dans lesquels ces financements auront un impact plutôt que de chercher à recourir à tous les thèmes et

modèles de financement prévus par la réglementation.

Les autorités de gestion nationales nommées par chaque État membre sont responsables de la gestion des programmes mis en œuvre. Avec les comités de suivi⁴, elles sont chargées de:

- concevoir et appliquer les procédures de sélection et les critères d'éligibilité;
- fournir des informations aux bénéficiaires potentiels concernant, par exemple, la taille minimale ou maximale d'un projet, le plan de financement ou les délais à respecter;
- vérifier que les projets entrent bien dans le champ d'application des fonds concernés;
- assurer la gestion financière et le contrôle des programmes.

Les demandes de financement doivent être soumises à l'autorité nationale ou régionale en charge de la gestion du programme concerné. Avant de solliciter une subvention, les bénéficiaires potentiels doivent vérifier les priorités d'investissement, les critères d'éligibilité et la procédure de demande des programmes de leur région. Les coordonnées de toutes les autorités de gestion nationales concernées peuvent être consultées sous les liens ci-dessous.

[FEDER/FC](#) – [FSE](#) – [FEADER](#) – [FEAMP](#)

4 Les comités de suivi sont généralement constitués d'autorités régionales et locales compétentes comprenant les autorités publiques compétentes, les partenaires économiques et sociaux, les organismes concernés représentant la société civile, notamment les partenaires environnementaux, des ONG, les organismes chargés de promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité des sexes et la non-discrimination, en accord avec le cadre institutionnel et juridique de chaque État membre.

2.2. Champ d'application des Fonds ESI

Des négociations entre les États membres et la Commission européenne permettent de décider ce qui pourra être financé par les Fonds ESI. Des priorités sont définies dans les programmes pluriannuels nationaux ou régionaux. Dans la pratique, les États membres peuvent choisir de mettre l'accent sur des activités différentes selon les régions de l'UE; par conséquent, l'éligibilité dépend du champ d'application du programme dans chaque région ou pays.

Pour réduire les écarts de développement entre les pays, les financements de la politique de cohésion s'adressent aux régions et États membres les plus pauvres⁵.

FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER)

Le FEDER a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'UE en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

Le FEDER contribuera aux 11 OT. Néanmoins, il consacra la majorité de ses ressources⁶:

- à la R&D – 39,9 milliards d'euros;
- aux PME – 32,8 milliards d'euros;
- à l'économie sobre en carbone – 30,1 milliards d'euros;
- aux infrastructures de transport et d'énergie – 25,6 milliards d'euros.

Le FEDER financera aussi la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale au titre de l'objectif de coopération territoriale européenne. Il peut notamment s'agir de programmes de partenariat avec

des pays tiers voisins de l'UE, mis en œuvre par le biais de l'[instrument européen de voisinage](#) et de l'[instrument d'aide de préadhésion](#).

FONDS DE COHESION (FC)

Le FC s'adresse aux États membres dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne de l'UE⁷. Il vise à réduire les disparités économiques et sociales et à promouvoir le développement durable.

Le FC soutiendra uniquement les OT 4, 5, 6 et 7. La structure de financement prévue⁸ s'articule de la façon suivante:

- infrastructures de transport et de réseaux énergétiques – 33 milliards d'euros;
- protection environnementale – 17,2 milliards d'euros;
- économie sobre en carbone – 7 milliards d'euros.

FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE)

Le FSE est le principal dispositif européen de soutien à l'emploi: il intervient pour aider les personnes à trouver des emplois de meilleure qualité et pour offrir des perspectives professionnelles plus équitables à tous les citoyens de l'UE.

5 Pour plus d'informations, consultez la [carte de l'éligibilité des régions](#).

6 Montants provisoires basés sur les 28 accords de partenariats soumis à la Commission; les montants exacts seront connus une fois que tous les programmes opérationnels seront adoptés.

7 Liste des États membres éligibles à un financement du Fonds de cohésion: Bulgarie, Chypre, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

8 Montants provisoires basés sur les 28 accords de partenariats soumis à la Commission; les montants exacts seront connus une fois que tous les programmes opérationnels seront adoptés.

Afin d'obtenir un impact réel face aux principaux enjeux auxquels les États membres sont confrontés, le FSE axera ses interventions sur un nombre limité de priorités, à savoir:

- l'emploi – 30 milliards d'euros;
- l'éducation – 26 milliards d'euros;
- l'inclusion sociale – 21,3 milliards d'euros;
- les capacités institutionnelles – 3,6 milliards d'euros.

Cela signifie qu'avec l'allocation spéciale de 3,2 milliards d'euros à l'Initiative pour l'emploi des jeunes, plus de 86 milliards d'euros⁹ seront investis en faveur de la population européenne dans les sept prochaines années.

FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL (FEADER)

La politique de développement rural de l'UE aide les zones rurales de l'UE à relever les défis et saisir les opportunités qui se présentent à elles en ce 21^e siècle, sur le plan économique, environnemental et social.

Le FEADER est un mécanisme de financement de la politique agricole commune (PAC), doté d'un budget de 95,57 milliards d'euros. Conformément à la stratégie Europe 2020 et aux orientations générales de la PAC, la politique de développement rural s'articule autour de trois objectifs transversaux:

- la compétitivité de l'agriculture;
- la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique;
- le développement territorial équilibré des zones rurales.

Afin d'assurer une gestion efficace de la politique de développement rural par le biais de programmes de développement rural (PDR), ces trois objectifs sont étayés par six grandes priorités:

- favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales;
- renforcer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture;
- promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture;
- restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie;
- promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricole, forestier et alimentaire;
- promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

LE FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE (FEAMP)

Doté d'un budget de 5,7 milliards d'euros, le FEAMP encourage la pêche et l'aquaculture durables. Il améliorera la collecte de données scientifiques ainsi que les mesures de contrôle de la pêche et leur application. Il soutiendra aussi la création d'emplois et leur diversification dans les communautés tributaires de la pêche et encouragera la mise en œuvre de la politique maritime intégrée.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans certains cas, les Fonds ESI peuvent être utilisés dans le cadre d'**instruments financiers** contribuant à faire fructifier les investissements viables sur le plan financier. Ces instruments visent à renforcer l'effet de levier des investissements de l'UE en stimulant l'engagement de ressources supplémentaires de la part des investisseurs publics et privés.

9 Le montant de 86 milliards d'euros est supérieur à la participation minimale garantie fixée par la législation (80 milliards d'euros). Il s'agit d'un montant provisoire, basé sur les 28 accords de partenariats soumis à la Commission; les montants exacts seront connus une fois que tous les programmes opérationnels seront adoptés.

Un petit guide intitulé [«Financial instruments in ESIF programmes 2014-2020»](#) (instruments financiers des programmes financés par les Fonds ESI en 2014-2020) a été publié.

► **Pour en savoir plus:** les liens suivants permettent d'accéder à des informations complémentaires sur les Fonds ESI et les moyens d'y accéder.

[FEDER et FC](#) – [FSE](#) – [FEADER](#) – [FEAMP](#)

2.3. Gestion financière saine

Pour la période 2014-2020, les Fonds ESI représentent plus d'un tiers du budget de l'UE.

L'UE **s'est engagée à lutter contre la fraude, la corruption et autres activités illégales susceptibles de grever son budget.** Les systèmes de gestion et de contrôle mis en place par les autorités des États membres visent à garantir la prévention, la détection et la correction des irrégularités, dont la fraude. Ces autorités surveilleront les risques de fraude portant

sur les Fonds ESI. Le risque d'atteinte à la réputation associé à la fraude et à la corruption est un problème pris très au sérieux à tous les niveaux.

Toute suspicion de fraude devra être signalée aux autorités nationales compétentes ou à l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) au travers du [système de notification des fraudes \(SNF\)](#).

2.4. Créer des synergies entre les Fonds ESI

L'effet cumulé des Fonds ESI peut véritablement aider les économies locales. En effet, de nombreux projets ont su utiliser avec succès et créativité les différentes formes d'investissement issues des divers programmes relevant des Fonds ESI.

FORMER LES GRANDS CHEFS CUISINIERS DE DEMAIN

Situé en Cornouaille, au Royaume-Uni, le restaurant «Fifteen Cornwall» du célèbre chef cuisinier Jamie Oliver a su brillamment tirer parti du FEDER et du FSE pour lancer son affaire et un programme de formation d'apprentis. Le restaurant a fait appel à l'aide financière vitale du FSE pour donner à des jeunes en difficulté âgés de 16 à 24 ans la possibilité de se former comme chefs dans un programme d'apprentissage nationalement reconnu. Ce restaurant acclamé par la critique a lui-même été construit avec le soutien financier du FEDER.

Depuis mai 2006, le «Fifteen Cornwall Apprenticeship Programme» a formé plus de 140 apprentis dont 70 % sont toujours cuisiniers aujourd'hui. Chaque année, le programme investit également 1 million de livres sterling dans l'économie locale grâce à sa politique d'approvisionnement axée à 70 % sur le marché local. Et surtout, outre les 86 stages d'apprentissage effectués, il a débouché sur la création de 80 emplois.



**UNE FORMULE DE FINANCEMENT
INNOVANTE PERMET DE FOURNIR
DES SOINS AUX PERSONNES
AGEES EN MILIEU RURAL EN
ALLEMAGNE**

Dans la région des lacs du Mecklembourg, le groupe d'action locale (GAL) leader a reçu une demande d'aide au financement d'une résidence spécialisée pour la population locale souffrant de démence. Le projet visait à permettre à ces personnes de vivre avec leur partenaire de vie dans un environnement sûr et chaleureux. Une ancienne usine textile a été transformée en «Résidence de l'île de Malchow» pour le traitement de la démence et les investissements liés au projet ont contribué à la conservation de ce bâtiment, qui présente une valeur patrimoniale pour la communauté rurale. Les responsables du développement du projet ont adopté une approche transversale et associé trois sources de financement de l'UE: le FEADER, le FSE et le FEDER.

Plus d'informations sur le [projet de l'île de Malchow](#) et autres exemples de liens entre le FEADER et d'autres fonds de l'UE.

Cette dernière étude de cas montre ce qu'une initiative de [développement local menée par les acteurs locaux](#) (CLLD) peut permettre de réaliser. L'approche qu'elle décrit fonctionne à l'inverse de la démarche ascendante traditionnelle de la politique de développement. En effet, dans une approche CLLD, c'est la population locale qui prend les commandes pour former un partenariat local (GAL) chargé de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie de développement intégrée.

Les stratégies de CLLD naissent souvent de situations ou problèmes spécifiques rencontrés par les populations locales: déclin des secteurs traditionnels tels que la pêche ou l'élevage, jeunesse désœuvrée, changement climatique, mauvaises conditions de logement ou services insuffisants, par

exemple. L'approche CLLD permet d'analyser et de résoudre les problèmes dans leur contexte local en rassemblant tous les acteurs et instruments politiques.

La stratégie ne se contente pas de verser de l'argent à la communauté pour qu'elle règle ses problèmes mais veille à mobiliser les atouts sociaux, environnementaux et économiques locaux. Le partenariat reçoit un financement à long terme et ce sont ses promoteurs qui décident comment le dépenser.

Bien que l'approche CLLD ait été conçue à l'origine pour les zones rurales grâce au soutien du FEADER, puis appliquée à la pêche et aux zones côtières avec le financement du FEP¹⁰/FEAMP, il existe aujourd'hui la possibilité d'étendre cette démarche à des domaines relevant normalement du FSE et du FEDER.

Dans leur accord de partenariat, les États membres doivent indiquer quels fonds ils comptent utiliser pour leur stratégie CLLD, pourquoi et dans quels types de domaines, et expliquer comment ces fonds seront coordonnés.

La technique de l'**investissement territorial intégré (ITI)** est une autre façon intéressante d'associer les Fonds ESI lorsqu'une stratégie de développement urbain exige une approche intégrée impliquant des investissements de la part du FSE, du FEDER et du Fonds de cohésion qui pourraient être complétés par des apports du FEADER ou du FEAMP.

10 Le Fonds européen pour la pêche pour la période 2007-2013.

3. AUTRES FONDS DE L'UE – APERÇU GENERAL

Seuls les fonds de l'UE présentant un fort potentiel de synergies avec les Fonds ESI sont présentés dans cette section. La plupart d'entre eux sont associés à plusieurs objectifs thématiques. La majorité des autres fonds de l'UE sont gérés de façon centralisée et attribués par le biais d'appels à propositions.

3.1. Horizon 2020

[Horizon 2020](#) est le programme-cadre pour la recherche et l'innovation de l'UE. Il soutient le développement d'activités tout au long du processus, depuis l'idée jusqu'au produit commercialisable, en privilégiant les projets excellents indépendamment de leur situation géographique. Il s'articule en trois volets correspondant à ses grandes priorités:

- excellence scientifique;
- primauté industrielle;
- défis de société.

L'**excellence scientifique** consiste à promouvoir la science européenne sur la scène internationale en développant, attirant et retenant des chercheurs talentueux et en soutenant le développement d'infrastructures de recherche de pointe.

Financement total pour 2014-2020	mio EUR
Conseil européen de la recherche (CER) Recherche exploratoire menée par les meilleures équipes	13 095
Technologies futures et émergentes Recherche collaborative afin d'ouvrir de nouveaux domaines d'innovation	2 696
Actions Marie Skłodowska-Curie (AMSC) Des possibilités de formation et d'évolution de carrière	6 162
Infrastructures de recherche (notamment infrastructures électroniques) Assurer un accès à des infrastructures d'envergure mondiale	2 488

La **primauté industrielle** consiste à soutenir les technologies clés comme la microélectronique et les systèmes de fabrication avancés dans les secteurs existants et émergents. Elle vise aussi à rendre l'Eu-

rope plus attractive pour les investissements privés dans la recherche et l'innovation et à aider les PME européennes innovantes.

Financement total pour 2014-2020	mio EUR
Primauté dans le domaine des technologies génériques et industrielles (LEIT – Leadership in enabling & industrial technologies) (TIC, nanotechnologies, matériaux, biotechnologie, fabrication, espace)	13 557
Accès au financement à risque Mobilisation de financements privés et de capital-risque	2 842
Innovation dans les PME Encouragement de toutes les formes d'innovation dans tous les types de PME	616

Les **défis de société** font référence au soutien à la recherche et à l'innovation dans des domaines tels que le changement climatique, l'environnement et les transports, affectant les citoyens et la société

dans son ensemble. Il s'agit de contribuer au développement de solutions révolutionnaires dans le cadre de collaborations pluridisciplinaires intégrant les sciences sociales et humaines.

Financement total pour 2014-2020	mio EUR
Santé, évolution démographique et bien-être	7 472
Sécurité alimentaire, agriculture et sylviculture durables, recherche marine, maritime et dans le domaine des eaux intérieures et bioéconomie	3 851
Énergies sûres, propres et efficaces	5 931
Transports intelligents, verts et intégrés	6 339
Action pour le climat, environnement, utilisation efficace des ressources et matières premières	3 081
Sociétés inclusives, innovantes et capables de réflexion	1 310
Sociétés sûres	1 695

Outre les trois volets susmentionnés, deux objectifs spécifiques ont aussi été définis

dans le cadre d'Horizon 2020.

Financement total pour 2014-2020	mio EUR
Objectif spécifique: propager l'excellence et élargir la participation	816
Financement total pour 2014-2020	mio EUR
Objectif spécifique: la science avec et pour la société	462

COMMENT FONCTIONNE HORIZON 2020?

La Commission sélectionne des projets suite à des **appels à propositions** avec l'aide d'évaluateurs et d'experts indépendants¹¹. Les idées de projet doivent être soumises avant une certaine date, porter sur des thèmes clairement définis et présenter la structure de partenariat requise, généralement transnationale.

Une fois passée la date limite de dépôt, toutes les propositions reçues dans le cadre de l'appel font l'objet d'un examen approfondi consistant à vérifier qu'elles remplissent les critères d'éligibilité requis et à évaluer leur qualité. Les financements sont accordés aux meilleures propositions de projet dans les limites du budget total disponible.

Horizon 2020 est ouvert à toute entité juridique ou organisation internationale. Les candidats doivent remplir les conditions stipulées dans le [règlement \(UE\) n° 1290/2013](#) ainsi que toutes les conditions spécifiques décrites dans le programme de travail pluriannuel ou annuel concerné.

11 Plus d'informations sur le [recrutement d'experts et leurs méthodes d'évaluation des projets](#).

Le principe d'une collaboration engageant au moins trois pays s'applique,¹² mais il existe aussi des subventions pour les chercheurs d'entreprises individuelles.

► Liens utiles

Un portail internet du participant, le «**Participant Portal**», a été mis en place à l'intention des candidats aux programmes de recherche et d'innovation de l'UE. Il offre différents services pour aider les bénéfici-

12 Un accord de consortium doit réunir trois entités juridiques. Chacune d'entre elles doit être établie dans un État membre ou un pays associé différent. Elles doivent être indépendantes les unes des autres.

ciaires potentiels à obtenir un financement. Les candidats sont encouragés à [s'enregistrer](#) dans ce [portail](#) pour pouvoir profiter de tous ces services. Ce portail du participant propose aussi un manuel en ligne, le «[H2020 Online Manual](#)», qui donne d'autres informations sur le processus de sélection.

Un réseau de [points de contacts nationaux \(PCN\)](#) fournit conseils, informations pratiques et assistance sur tous les aspects d'Horizon 2020. Les PCN sont des structures nationales établies et financées par les gouvernements des 28 États membres de l'UE. Ils proposent un soutien personnalisé dans la langue natale des candidats.

► **Plus d'informations** sur [Horizon 2020 dans votre domaine](#).

3.2. Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)

Le **mécanisme pour l'interconnexion en Europe** finance des projets qui établissent des liens entre énergie, transports et réseau numérique. Il reverdit aussi l'économie européenne en encourageant la mise en place de modes de transports plus propres et de connexions à haut débit et en facilitant l'utilisation des énergies renouvelables, conformément à la stratégie Europe 2020. Le MIE associe les financements publics (de l'UE) pour mobiliser des financements privés et des instruments financiers innovants tels que garanties et emprunts obligataires afin de lever un maximum de fonds.

Le MIE se divise en trois secteurs:

- **MIE Transports;**
- **MIE Énergie;**
- **MIE Télécommunications.**

Le soutien financier du MIE prend 2 formes:

- **subventions:** investissements non remboursables émanant du budget de l'UE;

- **contributions aux instruments financiers innovants** comme le [Fonds Marguerite](#), la [garantie de prêts pour les projets relatifs au RTE-Transport](#) et l'[initiative relative aux emprunts obligataires](#).

Les bénéficiaires sont un ou plusieurs États membres ou encore, avec l'accord du ou des États membres en question, d'autres organismes. Si cela est jugé opportun, des pays tiers et des entités établies dans des pays tiers peuvent participer à des actions contribuant à des projets d'intérêt commun.

Le MIE est géré de façon centralisée par la Commission, avec l'aide de l'[Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux \(INEA\)](#). Ses investissements sont octroyés par le biais de programmes annuels et pluriannuels spécifiant les priorités et le montant total de l'aide financière consentie.

Le [règlement établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe](#) définit les règles régissant l'octroi d'un soutien financier de l'UE, les projets prioritaires et les seuils maximum de cofinancement de l'UE par type de projet. Il inclut aussi une liste des projets recevant la majorité des investissements du MIE.

MIE TRANSPORTS

Budget: 26,25 milliards d'euros pour cofinancer les projets du RTE-T visant, par exemple, à supprimer les goulets d'étranglement, à améliorer l'interopérabilité ferroviaire et les sections transfrontalières et à favoriser le passage à des technologies de transport innovantes, sobres en carbone et économes en énergie.

► **Plus d'informations sur le [MIE Transports](#).**

MIE ÉNERGIE

Budget: 5,85 milliards d'euros pour les projets d'infrastructures énergétiques transeuropéennes essentiels entre 2014 et 2020.

► **Plus d'informations sur le [MIE Énergie](#).**

MIE TELECOMMUNICATIONS

Budget: 1,14 milliards d'euros dont 170 millions pour les activités relatives au haut débit et 970 millions d'euros pour les infrastructures de services numériques.

► **Plus d'informations sur le [MIE Télécommunications](#).**

3.3. Compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME)

COSME est le programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME) pour la période 2014-2020. Il dispose d'un budget de 2,3 milliards d'euros. Son aide aux PME portera sur quatre domaines:

- l'accès aux financements;
- l'accès aux marchés;
- l'aide aux entrepreneurs;
- l'amélioration des conditions de création et de croissance des entreprises.

ACCES AU FINANCEMENT

- **La facilité «garanties de prêts» (LGE):** Grâce au partage du risque, les garanties COSME permettront aux intermédiaires financiers d'accorder des prêts à davantage de PME.
- **La facilité «capital-risque» pour la croissance (EFG):** Le budget de COSME sera aussi investi dans des fonds fournissant du capital-risque et du financement mezzanine aux PME, en particulier à celles qui opèrent sur les marchés au-delà des frontières.

La facilité «garanties de prêts» et la facilité «capital-risque» pour la croissance sont toutes deux gérées par le Fonds européen d'investissement (FEI).

Les institutions financières peuvent postuler en téléchargeant les documents d'application sur le site internet du FEI.

- Documentation sur la [facilité «garanties de prêts»](#).
- Documentation sur la [facilité «capital-risque» pour la croissance](#).

► **Plus d'informations sur les [intermédiaires financiers partenaires du FEI](#).**

► **Plus d'informations sur l'[accès aux financements disponibles au titre d'autres initiatives de l'UE](#).**

ACCES AUX MARCHES

Toutes les entreprises ont accès aux services du **réseau Entreprise Europe** et sont invitées à consulter leur point de contact local et/ou partenaire commercial. Regroupant plus de 600 organisations partenaires de 54 pays, ce réseau a la capacité d'atteindre plus de deux millions de PME.

► **Pour trouver votre partenaire le plus proche, consultez le [site internet du réseau](#).**

Liste des services proposés:

- informations sur la législation et les programmes de l'UE;
- aide à la recherche d'un partenaire commercial à l'étranger;
- conseils en matière d'accès au financement;
- soutien à l'innovation et au transfert technologique;
- recueil des opinions des PME sur la législation de l'UE.

AIDE AUX ENTREPRENEURS

Plusieurs initiatives ont été mises en place pour [aider les entrepreneurs](#):

- formation à l'esprit d'entreprise;
- amélioration de l'environnement commercial pour permettre aux entrepreneurs de prospérer;
- encadrement et sensibilisation de groupes spécifiques.

Liste des réseaux bénéficiant déjà du soutien de la Commission européenne:

- [Réseau européen de tuteurs pour femmes entrepreneurs](#)
- [Erasmus pour jeunes entrepreneurs](#)

3.4. LIFE

[LIFE](#) est le seul instrument de l'UE axé sur l'environnement et le changement climatique. Doté d'un budget de 3,4 milliards d'euros, l'objectif général de LIFE est de contribuer au développement de la politique et de la législation de l'UE dans le domaine de l'environnement et du changement climatique. Le programme LIFE est géré par la Commission européenne avec l'aide de l'Agence exécutive pour les PME (EASME). Les demandes de financement peuvent être effectuées en ligne au moyen d'un formulaire de [proposition électronique](#). Néanmoins, les projets intégrés doivent être présentés sur support imprimé.

Les projets intégrés visent à mettre en place des plans ou des stratégies concer-

AMELIORATION DES CONDITIONS DE CREATION ET DE CROISSANCE DES ENTREPRISES

Dans de nombreux domaines d'action en faveur des PME, la Commission européenne, en étroite collaboration avec les États membres, participe à l'identification et au partage des bonnes pratiques. Cela fait déjà plusieurs années que ce processus a été inscrit dans la [Charte européenne des petites entreprises](#). Il a été élargi par les priorités stipulées dans le «[Small Business Act](#)» pour l'Europe et une [base de données des bonnes pratiques](#) est disponible sur le site du «Small Business Act».

► Liens utiles

L'[Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises \(EASME\)](#) a été établie par la Commission pour gérer plusieurs programmes de l'UE dont COSME.

Les appels d'offres ou à propositions en rapport avec COSME peuvent être consultés sur le [portail du participant](#).

nant la nature, l'eau, les déchets ou l'air sur un vaste territoire. Les financements complémentaires pour un projet intégré LIFE peuvent provenir de n'importe quelle source.

Le [programme de travail pluriannuel LIFE pour 2014-2017](#) définit le cadre applicable au cours des quatre prochaines années. Pour la première fois, à côté des subventions, le projet LIFE propose aussi des financements par le biais d'instruments financiers novateurs, notamment le mécanisme de financement du capital naturel (NCF – Natural Capital Financing Facility) qui relève du domaine prioritaire «Nature et biodiversité» et contribuera au financement des projets axés sur la biodiversité.

3.5. Europe créative

[Europe créative](#) soutient les secteurs culturel et créatif. Le programme est doté d'un budget total d'environ 1,54 milliard d'euros. Sa mission est d'aider ces deux secteurs à saisir les opportunités qu'offrent l'ère du numérique et la mondialisation. Il leur permet aussi de contribuer à la réalisation des objectifs d'Europe 2020 en faveur d'une croissance durable, de l'emploi et de la cohésion sociale. Et surtout, il ouvre à ces secteurs de nouvelles possibilités sur la scène internationale, leur permettant d'accéder à de nouveaux marchés et publics.

Le programme se compose des éléments suivants:

- le sous-programme MEDIA dédié aux secteurs créatif et culturel dans le domaine de l'audiovisuel;
- le sous-programme Culture dédié aux secteurs créatif et culturel en dehors du domaine de l'audiovisuel;

- un volet transsectoriel incluant un mécanisme de garantie des prêts en faveur des secteurs culturel et créatif, doté d'un budget de 121 millions d'euros, qui offre aux PME concernées des possibilités d'accès aux financements.

Les demandes émanant de personnes physiques ne sont pas acceptées. Cependant, quelque 250 000 personnes bénéficieront des fonds accordés à ces projets. Pour plus d'informations sur ces possibilités, consultez le site de l'[Agence exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture](#).

Des [guichets Europe créative](#) ont été mis en place dans tous les États membres pour fournir conseils et soutien aux candidats.

3.6. Programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)

Le **programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)** est un instrument financier servant à promouvoir des emplois durables et de bonne qualité, garantir une protection sociale adéquate, lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté et améliorer les conditions de travail. Il est doté d'un budget total de 919 millions d'euros.

L'EaSI s'articule autour de trois axes:

- la modernisation de l'emploi et des politiques sociales avec le [volet «PROGRESS»](#);
- la mobilité professionnelle avec le [volet «EURES»](#);
- l'accès au microfinancement et à l'entrepreneuriat social avec le [volet «microfinance et entrepreneuriat social»](#).

Le **volet «PROGRESS»** (61 % du budget) aide les États membres à améliorer leurs politiques dans trois domaines:

- [l'emploi](#), en particulier la lutte contre le chômage;

- [la protection sociale et l'inclusion sociale](#), ainsi que la réduction et la prévention de [la pauvreté](#);
- [les conditions de travail](#).

Plus précisément, le volet «PROGRESS» entend:

- développer et diffuser des connaissances analytiques comparatives de haute qualité;
- faciliter un échange d'informations efficace et inclusif, l'apprentissage mutuel et le dialogue;
- fournir une aide financière pour tester [les innovations des politiques sociales et des politiques relatives au marché du travail](#);
- fournir une aide financière aux organisations pour développer les politiques et instruments de l'UE.

Les bénéficiaires peuvent être:

- des organismes publics ou privés;
- des services pour l'emploi;
- des organismes spécialisés fournis en vertu du droit communautaire;

- des organisations non gouvernementales;
- des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche;
- des experts en évaluation et estimation des impacts;
- des services de statistiques nationaux;
- des médias.

Le **volet «EURES»** (18 % du budget) vient renforcer [EURES](#), le réseau européen pour la mobilité de l'emploi qui fournit des informations, des conseils et des services de recrutement aux employeurs et aux demandeurs d'emploi. Il couvre les domaines suivants:

- transparence des offres d'emploi;
- demandes d'emploi;
- mise en place de services de recrutement;
- partenariats transfrontaliers.

3.7. Erasmus+

Le programme **Erasmus+** soutient les initiatives en faveur de l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport et couvre la période 2014-2020. Plus précisément, il offre à plus de 4 millions d'Européens la possibilité d'étudier, de se former, d'acquérir une expérience professionnelle ou de travailler comme bénévoles à l'étranger. Dans le sport, par exemple, il finance des projets de proximité et lutte contre les problèmes transfrontaliers tels que le truquage de matchs, le dopage, la violence et le racisme. Le budget total pour 2014-2020 s'élève à 14,7 milliards d'euros.

Les objectifs du programme Erasmus+ dans le domaine de l'éducation et de la formation sont les suivants:

- améliorer les compétences et les aptitudes pour le marché du travail;
- favoriser l'amélioration de la qualité, l'innovation, l'excellence et l'internationalisation au niveau des établissements d'enseignement et de formation;
- sensibiliser la population à l'existence d'un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et moderniser les systèmes d'éducation et de formation.

Les bénéficiaires sont les autorités nationales, régionales et locales, et les services pour l'emploi.

Le **volet «microfinance et entrepreneuriat social»** (21 % du budget) soutient:

- les microfinancements (crédit et prêts) pour les catégories vulnérables et les microentreprises;
- l'entrepreneuriat social.

Les bénéficiaires sont des organismes publics et privés offrant des microcrédits aux particuliers et aux entreprises. Des financements sont également offerts aux entreprises sociales dans les pays concernés.

► **Pour plus d'informations**, consultez le site d'[EaSI](#).

Pour réaliser ces objectifs spécifiques, trois actions clés (AC) ont été mises en place:

- **L'AC1** soutient la mobilité transnationale afin d'accroître le niveau des compétences recherchées sur le marché du travail et d'améliorer les compétences des professionnels pour répondre aux besoins de chaque apprenant.
- **L'AC2** est axée sur les partenariats transnationaux dans l'éducation, la formation et les institutions pour la jeunesse, ainsi qu'au sein des entreprises, des autorités publiques et des organisations de la société civile dans différents secteurs économiques et sociaux.
- Le soutien à la réforme des politiques relève de **L'AC3** et passe par le développement des connaissances, les instruments de transparence et de reconnaissance, l'expérimentation politique et le soutien à différentes organisations de parties prenantes.

► **Pour plus d'informations**, consultez le site d'[Erasmus+](#).

3.8. Troisième programme Santé de l'UE

Le [programme Santé de l'UE](#) garantit la protection de la santé humaine dans le cadre des politiques de l'UE et coopère avec les États membres pour améliorer la santé publique, prévenir les maladies humaines et éliminer les sources de danger pour la santé physique et mentale. Ce programme contribue à la réalisation des objectifs d'Europe 2020 visant à instaurer une économie intelligente et inclusive.

Le programme Santé de l'UE entend :

- agir en faveur de la santé, prévenir les maladies et créer des conditions favorables à des modes de vie sains;
- protéger les citoyens des menaces transfrontières graves sur la santé;
- favoriser les systèmes de santé innovants, efficaces et viables;
- améliorer l'accès à des soins de santé de meilleure qualité et plus sûrs.

Le [programme Santé de l'UE](#) est mis en œuvre à l'aide de plans annuels de travail, qui définissent les domaines prioritaires et les critères de financement. Le troisième programme Santé de l'UE est doté d'un budget total de 449,4 millions d'euros. Il est ouvert à un vaste éventail d'organisations: instituts de recherche et universités, autorités publiques, ONG et entreprises privées.

Afin de réduire les inégalités en matière de santé, il est possible de combiner les fonds octroyés au titre du programme Santé 2014-2020 de l'UE avec les Fonds ESI prévus pour la même période et d'intervenir dans les domaines suivants:

- favoriser l'accès à des soins de santé de meilleure qualité et plus sûrs;
- promouvoir l'innovation dans la recherche et les soins de santé;
- stimuler l'innovation dans les interventions de santé publique et les services de santé;
- développer des outils de recherche dans un souci de qualité et de rentabilité, notamment pour l'évaluation des technologies de la santé (ETS);
- soutenir et promouvoir la coopération entre les États membres;
- faciliter l'accès à l'expertise et aux services médicaux transfrontaliers;
- soutenir et former la main-d'œuvre dans le domaine de la santé;
- agir en faveur de la santé, prévenir les maladies et créer des environnements sains;
- promouvoir le vieillissement actif et en bonne santé;
- agir en faveur de la santé au travail;
- améliorer la préparation et les capacités dans les situations d'urgence sanitaire et face aux menaces transfrontières graves sur la santé;
- mettre en place des systèmes d'information et de connaissances en matière de santé;
- développer les services de santé en ligne et les capacités dans ce domaine.

4. LES FONDS ESI ET AUTRES INSTRUMENTS DE L'UE PAR OBJECTIF THEMATIQUE (OT)

Les principes généraux suivants s'appliquent pour le financement des projets:

- **Règle du cofinancement:** l'UE ne finance le projet qu'en partie. Par conséquent, le demandeur et les partenaires doivent disposer de ressources financières propres ou provenant de tiers pour contribuer à couvrir les coûts du projet.
- **Règle du non-profit:** la subvention ne doit générer aucun profit. Si un projet génère des revenus, une analyse de l'écart financier sera réalisée afin d'évaluer la nécessité d'une subvention et son montant éventuel.
- **Règle de la non-rétroactivité:** les coûts admissibles à un cofinancement se limitent aux dépenses effectuées après la date de lancement du projet stipulée dans la convention de subvention.
- **Règle du non-cumul:** une seule subvention peut être octroyée à un même bénéficiaire.

Tous les projets doivent:

- apporter une valeur ajoutée européenne;
- présenter un caractère innovant et proposer des solutions et méthodologies originales;
- respecter les priorités et les politiques européennes.

Le **principe de non-cumul** ne s'applique que si les subventions européennes octroyées concernent une même action et un même bénéficiaire, quel que soit le type de gestion concerné. Il est par conséquent possible de **combinaison des ressources des Fonds ESI avec d'autres instruments de l'UE**. En revanche, le principe de non-cumul ne s'applique pas aux fonds Horizon 2020 et aux Fonds ESI, qui peuvent être alloués à un même projet et en faveur d'un même bénéficiaire.

Aucune substitution des cofinancements nationaux, régionaux ou privés des projets et programmes de l'UE placés sous la gestion directe de la Commission par les Fonds ESI (ou inversement) n'est autorisée.

Règle interdisant le double financement: les mêmes coûts ne pourront en aucun cas être financés deux fois dans un même budget quel qu'il soit.

Les Fonds ESI interviennent principalement aux échelons national et régional, avec quelques incursions dans les activités transterritoriales. Horizon 2020 et les autres programmes et instruments de l'UE sont généralement gérés de façon centralisée et couvrent souvent des projets transnationaux. Cela signifie qu'un même bénéficiaire peut solliciter différents financements pour des activités indépendantes ou complémentaires. Les demandes seront évaluées sur la base de leur propre mérite, conformément aux règles régissant chaque source de financement.

La section suivante indique les possibilités de synergies et de complémentarités par objectif thématique (OT) entre les cinq Fonds structurels et d'investissement européens, mais aussi entre les Fonds ESI et les autres instruments de financement de l'UE.

4.1. OT 1: renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation



Les politiques de recherche et d'innovation de l'UE à l'horizon 2020 sont présentées dans l'initiative phare [«Une Union de l'innovation»](#) de la stratégie Europe 2020. Il s'agit de cinq partenariats européens pour l'innovation axés sur la spécialisation intelligente et les questions sociales et environnementales. L'initiative couvre aussi tout le cycle d'innovation, depuis la recherche jusqu'à la commercialisation.

Les États membres doivent élaborer des [«stratégies de spécialisation intelligente»](#) de concert avec les autorités de gestion et les parties prenantes nationales ou régionales telles que les universités, les établissements d'enseignement supérieur, les partenaires sociaux et industriels à travers un processus de découverte entrepreneuriale.

Les stratégies de spécialisation intelligente prévoient:

- des «actions en amont» qui visent à préparer les acteurs régionaux de la recherche et de l'innovation à leur participation à l'initiative Horizon 2020;
- des «actions en aval» qui visent à exploiter les résultats d'Horizon 2020 et de programmes précédents en matière de recherche et d'innovation (R&I), en prêtant une attention particulière à l'instauration d'un environnement propice à l'innovation pour les entreprises et l'industrie, y compris les PME.

Il est important d'identifier les possibilités de financement conjoint des infrastructures de R&I, de promouvoir la collaboration in-

ternationale, de recourir à l'examen par les pairs et d'introduire les échanges de bonnes pratiques et la formation transrégionale.

OT 1 ET FONDS ESI

Le **FEDER** améliore les infrastructures et les capacités de R&I afin de développer et promouvoir les centres d'excellence et les investissements commerciaux dans ce domaine. Le FEDER développe aussi les relations entre les entreprises, les centres de R&D et l'enseignement supérieur afin de stimuler les investissements dans:

- le développement de produits et de services;
- le transfert technologique;
- l'innovation sociale;
- l'éco-innovation;
- les applications de services publics;
- la stimulation de la demande;
- les réseaux;
- les clusters et l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente.

Il est également prévu d'investir dans les lignes pilotes, les actions de validation précoce des produits, les capacités de fabrication avancée et de production et la diffusion de technologies à des fins générales.

Les projets potentiels de R&I sont jugés sur leur probable contribution au développement économique de l'État membre ou de la région concernée ainsi que sur leurs mérites scientifiques ou technologiques.

Le **FSE** finance les études de troisième cycle, la formation des chercheurs, les activités de réseautage et les partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur, les instituts de recherche et les entreprises.

Le **FEADER** renforce les liens entre agriculture, production alimentaire, foresterie et R&I, transfert des connaissances et inves-

tissement dans les nouvelles technologies, la transformation et le marketing. Le partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture, qui cherche à instaurer de nouvelles pratiques agricoles innovantes, joue aussi un rôle important. Le FEADER contribue au développement technologique de produits, pratiques et techniques dans l'agriculture, l'agroalimentaire et la foresterie. Il finance la création de clusters et de réseaux, les activités de collaboration entre les centres de recherche et les entreprises innovantes ainsi que la recherche technique et appliquée.

OT 1 ET AUTRES INSTRUMENTS DE L'UE

Souvent, les financements provenant des Fonds ESI sont mis à la disposition d'un organisme de recherche ou d'une entreprise pour soutenir les premiers travaux de recherche exploratoire ou le développement d'une technologie ou d'un produit innovant. Les conditions d'octroi d'un financement sont généralement souples, surtout dans les régions les moins développées. Cela permet à l'organisme de recherche ou aux entreprises en question de croître suffisamment pour pouvoir entrer dans l'environnement plus compétitif d'Horizon 2020.

Lorsque des financements s'avèrent nécessaires au cours d'un projet Horizon 2020 pour poursuivre l'activité ou permettre la commercialisation d'une innovation, il n'est pas toujours possible d'y accéder en raison du caractère très concurrentiel du processus. Dans cette situation, les Fonds ESI peuvent fournir les ressources financières nécessaires pour concrétiser ces idées.

Il est permis de financer un même projet en associant plusieurs subventions d'Horizon 2020 et des Fonds ESI, mais en respectant la règle sur le double financement qui stipule qu'Horizon 2020 et les Fonds ESI ne peuvent pas couvrir un même élément.

Le droit de combiner les Fonds ESI et d'Horizon 2020 ne dispense pas de l'obligation d'un cofinancement national, régional ou privé.

UN PARC SCIENTIFIQUE ALLEMAND BOUILLONNANT D'IDÉES (FINALISTE DES PRIX REGIOSTARS 2009)

Établi au milieu des années 90, le parc scientifique de Golm dans la banlieue de Potsdam est aujourd'hui le centre de recherche le plus grand et le plus important du Brandebourg. Il abrite trois instituts Max Planck, deux instituts Fraunhofer Gesellschaft, un centre d'incubation d'entreprises baptisé GO:IN et bien d'autres entreprises innovantes.

Fondé en 2007, GO:IN offre aux entrepreneurs des conditions idéales pour lancer une activité avec des services tels que des salles de conférences et d'autres installations, des solutions de marketing et l'accompagnement d'experts. Plus de 1 300 chercheurs travaillent dans ce parc qui a bénéficié d'une contribution du FEDER de 74,3 millions d'euros. Depuis la création du parc, de nombreux projets de recherche communs ont été financés au titre de différents programmes-cadres de recherche financés par l'UE.

► **Pour en savoir plus sur [Wissenschaftspark Potsdam-Golm](#).**

UN RESEAU EUROPEEN DURABLE D'OBSERVATION ET DE DONNEES DU MILIEU MARIN

Les programmes-cadres de recherche de l'UE ont tous développé des outils pour améliorer la gestion et la distribution des données marines. C'est sur ce socle que repose la mise en place d'un réseau européen durable d'observation et de données du milieu marin (EMODnet), placé sous la gestion directe du FEAMP. L'objectif de ce réseau est d'élaborer une base de données et de connaissances de haute qualité, utilisable par différentes parties, afin d'éviter la multiplication inutile des efforts.

► **Plus d'informations sur [EMODnet](#).**

CREER DES CLUSTERS EN EUROPE

Le projet «Clusters Linked Over Europe» (CLOE) a été lancé dans le cadre d'INTERREG pour aider sept régions à échanger leurs expériences et informations sur les meilleures méthodes de gestion et de développement des clusters. Les clusters sont des réseaux d'entreprises complémentaires ou concurrentes qui collaborent pour renforcer un secteur dans un domaine particulier.

Les contacts transnationaux entre clusters ont continué une fois le projet terminé, déclenchant de nombreuses activités qui ont été financées au titre du septième programme cadre de recherche (PC7) et du CIP, le prédécesseur de COSME.

► **Plus d'informations sur [CLOE](#).**

LA COLLABORATION STIMULE LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

La commission de coordination régionale de la région Norte de Porto (CCDRN), chargée de la gestion des Fonds structurels (FEDER et FSE), a lancé un appel à propositions afin de soutenir les projets visant à accroître la collaboration entre les universités et l'industrie régionale. L'un des objectifs était d'aider les acteurs locaux à solliciter un financement au titre du PC7.

Un excellent projet, baptisé «I-CITY», a été proposé par l'université de Porto. Il cherchait à développer les ressources humaines et les activités de formation, venant compléter le projet «Les villes de demain», qui visait à améliorer les équipements, les infrastructures et les échanges internationaux. Grâce à cette collaboration entre les deux projets, l'université a pu engager davantage de chercheurs que si elle avait disposé uniquement de la subvention du PC7. En coordonnant leurs efforts, les deux projets ont pu déployer des bancs d'essais et les administrer de façon plus performante, puis s'en servir pour évaluer les résultats des recherches engagées dans le cadre du projet «Les villes de demain».

La commission de coordination régionale a accru la visibilité du centre de compétences pour les villes de demain qui, à son tour, a contribué à attirer davantage de partenaires industriels et à obtenir le soutien de la municipalité et de la population locale. Ce type de soutien politique, instauré avec les Fonds structurels, s'est avéré vital pour réaliser les objectifs du projet.

De plus, lorsque l'université de Porto a reçu la subvention au titre du PC7, il est devenu évident que son potentiel de recherche aurait un fort impact économique à l'échelon international.

Cela a incité la commission de coordination régionale à mentionner les résultats dans son document stratégique sur la spécialisation intelligente présenté à la Commission européenne pour la période de programmation 2014-2020.

► **Plus d'informations sur ces [initiatives communes](#).**

L'[Institut européen d'innovation et de technologie](#) (EIT) cherche à améliorer la capacité d'innovation de l'Europe. Le budget de l'EIT s'élève à 2,7 milliards d'euros au titre d'Horizon 2020 et finance les **communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI)**.

Une CCI est un partenariat très autonome entre des établissements d'enseignement supérieur de haut niveau, des organismes de recherche, des entreprises et d'autres parties prenantes du processus d'innovation.

Les CCI mènent un large éventail d'activités, dont des programmes d'enseignement et de formation, des projets d'innovation et des pépinières d'entreprises.

Si les «activités à valeur ajoutée» des CCI sont financées jusqu'à 100 % par l'EIT, ce n'est pas le cas des «activités complémentaires». Il incombe donc aux CCI de trouver d'autres sources de financement pour ces activités. Parmi ces autres sources possibles figurent les Fonds ESI et les actions de RDI menées dans le cadre d'Horizon 2020.

Trois CCI ont été lancées en 2010:

- Climate KIC: atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci;
- EIT ICT Labs: technologies de l'information et de la communication;
- KIC InnoEnergy: énergies durables.

De plus, deux nouvelles CCI travaillent dans les domaines suivants:

- innovation en faveur d'une vie saine et d'un vieillissement actif;
- matières premières: prospection, extraction, transformation, recyclage et substitution durables.

En 2016 est prévu le lancement de deux autres CCI dans les domaines suivants:

- des aliments pour l'avenir (Food4future);
- production manufacturière à valeur ajoutée.

Enfin, en 2018 sera établie une nouvelle CCI dans le domaine de:

- la mobilité urbaine.

► Liens utiles

Un portail internet du participant, le **Participant Portal**, a été mis en place à l'intention de ceux qui prennent part aux programmes de recherche et d'innovation de l'UE. Il fournit aux bénéficiaires potentiels un ensemble de services pour les aider à participer aux programmes et simplifier leurs relations avec la Commission. Les bénéficiaires potentiels sont encouragés à [s'enregistrer](#) dans ce portail pour pouvoir profiter de tous ces [services](#).

[Ideal-IST](#) est un service de recherche de partenaires.

Un guide à l'intention des décideurs politiques et des organismes d'exécution, intitulé [«Enabling synergies between European Structural and Investment Funds, Horizon 2020 and other research, innovation and competitiveness-related Union programmes»](#) (créer des synergies entre les Fonds structurels et d'investissement européen, Horizon 2020 et d'autres programmes de l'Union en rapport avec la recherche, l'innovation et la compétitivité), étudie en profondeur le concept de synergies entre programmes pour concevoir des stratégies de spécialisation intelligente. Il explique en détail les possibilités de financement et différents scénarios de financement.

4.2. OT 2: améliorer l'accès aux TIC ainsi que leur utilisation et leur qualité



L'internet à haut débit et l'accès aux infrastructures de services numériques sont les pierres angulaires d'un marché unique moderne propice à l'essor des communications, des services et des entreprises.

L'[initiative phare «Une stratégie numérique pour l'Europe»](#) prône une «croissance intelligente», l'un des piliers de la stratégie Europe 2020. Cette stratégie vise à relancer l'économie européenne et à aider tous les citoyens et toutes les entreprises d'Europe à tirer le meilleur parti des technologies numériques. Ses objectifs sont les suivants:

- créer un marché unique du numérique grâce au développement de contenu en ligne, aux solutions de commerce électronique et à l'utilisation des signatures numériques;
- assurer l'interopérabilité des services de TIC;
- garantir un accès rapide ou ultra-rapide à internet: fournir des réseaux dotés d'un «accès de prochaine génération» afin de réaliser les objectifs de l'UE concernant l'accès à l'internet à haut débit;
- stimuler la recherche et l'innovation dans les TIC;
- tirer parti des TIC avec les services d'administration électronique, de télésanté et d'achat en ligne.

OT 2 ET FONDS ESI

Le **FEDER** contribue:

- au développement des produits et services TIC;

- au déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse;
- à l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique;
- au renforcement des applications TIC dans les domaines du commerce électronique, de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'inclusion électronique, de la culture en ligne et de la télésanté.

Le **FSE** contribue:

- au développement des compétences et aptitudes professionnelles dans le domaine des TIC, et des TIC dans les administrations publiques;
- à l'amélioration de l'accessibilité des technologies de l'information et de la communication, de leur utilisation et de leur qualité par le biais de la culture numérique, de l'apprentissage en ligne, de l'inclusion numérique, des compétences numériques et des compétences entrepreneuriales.

Le **FEADER** contribue à l'amélioration du haut débit et au développement des TIC en milieu rural. Plus précisément, il finance:

- l'investissement dans les infrastructures;
- les services et les entreprises informatiques en milieu rural;
- les innovations technologiques dans l'agriculture et la foresterie;
- les systèmes informatiques dans le secteur agroalimentaire;
- les clusters et les réseaux;
- la formation professionnelle aux TIC et des services de conseils spécialisés dans les TIC pour les agriculteurs et les PME en milieu rural;
- les applications TIC pour l'administration en ligne, l'inclusion numérique, l'apprentissage en ligne, la culture en ligne, le commerce électronique, etc.

OT 2 ET AUTRES INSTRUMENTS DE L'UE

Les réseaux prioritaires de l'UE sont financés par le biais du **mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) tandis**

que le FEDER et le FEADER financent les infrastructures locales et régionales complémentaires. En vertu du principe de non-cumul, il n'est pas possible d'associer plusieurs subventions pour un même projet.

Le MIE et la Banque européenne d'investissement (BEI) fournissent **du capital d'amorçage et une assistance technique** pour un nombre limité d'initiatives de développement du haut débit. Pour bénéficier directement du MIE, les projets devront faire état de solutions technologiques de pointe et représenter des modèles d'activité novateurs ou des solutions facilement reproductibles. **Les instruments de financement du MIE peuvent être associés à des subventions de l'UE provenant d'autres sources.**

La sélection de l'instrument de financement le plus approprié dépend du revenu potentiel de l'opération et de son niveau de risque.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) interviennent dans bien d'autres domaines d'**Horizon 2020**. C'est pour cette raison qu'un guide a été élaboré afin d'aider les éventuels promoteurs de projets à trouver des informations sur le thème des TIC dans Horizon 2020. Il peut être consulté sur le site de la [stratégie numérique pour l'Europe](#).

UNE UNIVERSITE ECOSSAISE ASSOCIE DES FINANCEMENTS DU FEDER, DU FSE ET DE FONDS DE L'UE POUR LA RECHERCHE

Lors des périodes de programmation précédentes, le FEDER a aidé l'UHI (University of the Highlands & Islands) à développer sa capacité de recherche et ses infrastructures informatiques tandis que les subsides du FSE ont contribué de façon déterminante au développement de matériel et de programmes d'enseignement destinés aux apprenants non traditionnels.

Baptisée MERIKA (Marine Energy Research Innovation and Knowledge Accelerator), cette initiative ambitieuse de l'UHI a transformé la faculté de sciences, de santé et d'ingénierie de l'université en un haut lieu de la recherche et de l'innovation sur l'énergie marine. Financé au titre du 7e programme-cadre de recherche, le prédécesseur d'Horizon 2020, le projet MERIKA sera mis en œuvre de 2014 à 2017.

L'objectif 3 du **programme Santé de l'UE**, axé sur les systèmes de santé innovants, efficaces et durables, prévoit le soutien des systèmes de télésanté et des capacités dans ce domaine.

► Liens utiles

Il est possible d'accéder directement aux financements proposés par l'UE pour les projets portant sur les thèmes de la **stratégie numérique** sur le site de la [stratégie numérique pour l'Europe](#).

L'initiative **«Communautés connectées»** de la Commission aide les régions et les villes à développer leurs réseaux à haut débit. Elle soutient plusieurs projets pilotes innovants et facilement reproductibles au sein de l'UE qui cherchent à déployer l'accès rapide à large bande. Les bénéficiaires potentiels peuvent [soumettre leurs idées](#). Pour plus d'informations, veuillez envoyer un courrier électronique à EC-CONNECTED-COMMUNITIES@ec.europa.eu.

Le **portail européen du haut débit** est une plateforme d'information des parties prenantes sur les projets, stratégies et plans d'action des différents États membres concernant la large bande. Les bénéficiaires potentiels peuvent s'enregistrer sur ce [portail du haut débit](#).

4.3. OT 3: renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) et du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)



La Politique de cohésion est vitale pour le développement des PME. Comme stipulé dans la stratégie Europe 2020, il est crucial de garantir aux PME un plein accès au crédit pour améliorer l'innovation et la stabilité à long terme au sein de l'UE.

Le deuxième pilier de la politique agricole commune (PAC) est un autre instrument de soutien au développement des PME, en particulier dans l'agriculture, la foresterie et en milieu rural.

OT 3 ET FONDS ESI

Le **FEDER** stimulera l'esprit d'entreprise:

- en finançant les pépinières d'entreprises;
- en développant de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME;
- en soutenant la création et l'extension de capacités de pointe pour le développement de produits et services;
- en aidant les PME à s'élargir sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux;
- en s'engageant dans les processus d'innovation.

Le **FSE** encourage le travail à titre indépendant et la création de PME innovantes. En outre:

- il aide les entrepreneurs et les employés à s'adapter au changement;
- il promeut les entreprises sociales et l'économie sociale;

- il accroît la compétitivité des PME en promouvant la capacité d'adaptation des entreprises et des travailleurs;
- il soutient les organismes d'enseignement et de formation professionnels.

Le **FEADER** finance tous les secteurs agricoles, les exploitations forestières et les micro et petites entreprises. Pour cela:

- il encourage la coopération entre les entreprises et les parties prenantes, les réseaux et les clusters;
- stimule l'innovation dans l'agriculture via le partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture;
- il incite les PME à s'adapter au changement climatique en fournissant un soutien ciblé sous différentes formes, notamment des services de conseil en matière d'écologie.

Le **FEAMP** accroît la compétitivité des PME dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Les financements proposés cherchent à renforcer le développement technologique et l'innovation dans les domaines suivants:

- l'efficacité énergétique et le transfert de connaissances;
- les services de conseils en matière de stratégie commerciale et de commercialisation et de durabilité environnementale;
- les partenariats entre les pêcheurs et les scientifiques;
- la diversification et l'amélioration des conditions de sécurité et de travail sur les navires de pêche.

Lorsque les [instruments financiers](#) offrent un financement aux entreprises, notamment aux PME, ce soutien devra encourager la création d'entreprises:

- en fournissant du capital d'amorçage, de démarrage et d'expansion;

- en offrant du capital pour renforcer l'entreprise ou pour de nouveaux projets;
- en aidant les entreprises à percer sur de nouveaux marchés.

Ce soutien peut comprendre des investissements dans des biens corporels ou incorporels ainsi que des fonds de roulement, dans le respect de la réglementation européenne sur les aides d'État. Il peut aussi couvrir les coûts associés au transfert des droits de propriété intellectuelle, à condition que ces transferts s'effectuent entre des investisseurs indépendants.

OT 3 ET AUTRES INSTRUMENTS DE L'UE

Les PME sont encouragées à tirer parti des financements des programmes [COSME](#) et [Europe créative](#).

Elles sont aussi encouragées à participer à l'ensemble du **programme Horizon 2020** et en particulier au volet relatif à la **primauté industrielle**:

Les actions visant la primauté dans le domaine des technologies génériques et industrielles (LEIT – Leadership in enabling & industrial technologies) sont axées sur les TIC, les nanotechnologies, les matériaux avancés, la biotechnologie, la fabrication et l'espace.

L'accès au financement à risque encourage les financements privés et de capital-risque. Au titre de l'«accès au capital risque», Horizon 2020 aidera les entreprises et d'autres types d'organisations engagées dans la R&I à accéder aux prêts, aux garanties, aux contre-garanties et au financement combiné, mezzanine et sur fonds propres.

L'innovation dans les PME s'inscrit dans la vision prospective des Fonds ESI, avec l'**instrument dédié aux PME**, le soutien de l'**initiative EUREKA/Eurostars** qui finance des projets de collaboration transnationale entre entreprises très actives en matière de recherche, et diverses actions visant à développer et améliorer les services de soutien à l'innovation pour les PME.

Doté d'un budget de 3 milliards d'euros pour la période 2014-2020, l'**instrument dédié au PME** aide ces dernières à développer des idées véritablement innovantes, prêtes à être commercialisées sur le marché mondial. Les activités pouvant bénéficier d'un soutien et les appels à propositions sont décrits dans le [programme de travail](#) 2014-2015.

Les instruments financiers d'Horizon 2020 peuvent être combinés avec ceux de COSME. Plus d'information sur les banques et les fonds accordant du [financement à risque bénéficiant du soutien de l'UE](#).

La [Banque européenne d'investissement \(BEI\)](#) et le [Fonds européen d'investissement \(FEI\)](#) jouent un rôle important dans la mise en œuvre de chaque instrument financier en partenariat avec la Commission et en son nom.

L'[Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises \(EASME\)](#) a été établie par la Commission pour gérer plusieurs programmes de l'UE, dont COSME, le réseau EEN (Enterprise Europe Network) et une partie d'Horizon 2020, en particulier l'innovation dans les PME et la primauté dans le domaine des technologies génériques et industrielles.

Europe créative La communication de la Commission intitulée «Europe 2020» indique que l'UE a besoin d'instaurer des conditions plus attrayantes pour l'innovation et la créativité. À cet égard, les secteurs culturel et créatif sont une source d'idées innovantes qui peuvent être transformées en produits et services créateurs de croissance et d'emplois et contribuer à répondre aux changements sociétaux. Pour aider ces secteurs à réaliser leur potentiel économique, il faudrait améliorer l'accès au financement, soutient cette communication. **Le mécanisme de garantie en faveur des secteurs culturel et créatif**, qui sera introduit en 2016, répond à ces besoins et, grâce à son effet multiplicateur, devrait générer jusqu'à 750 million d'euros¹³ pour les petites **entreprises travaillant** dans ces deux secteurs.

Les réglementations d'Europe créative et de COSME ne prévoient aucune exception au principe de non-cumul¹⁴. Toutefois, les instruments financiers peuvent être combinés avec des subventions, des bonifications d'intérêts et des contributions aux primes de garanties.

► Informations complémentaires

La nouvelle version de l'[outil d'enregistrement des bénéficiaires](#), lancée le 28 février 2014, propose un questionnaire visant à déterminer si l'organisation est une PME selon la recommandation 2003/361/CE et si elle est en droit de solliciter un financement au titre de certaines action d'Horizon 2020.

13 Montant total de la garantie y compris la partie financée par les institutions financières.

14 Notez cependant que l'article 10(2) du Règlement COSME autorise ce qui suit: «Le réseau Entreprise Europe peut également être utilisé pour fournir des services pour le compte d'autres programmes de l'Union tels que le programme Horizon 2020, y compris des services de conseil spécifiques visant à encourager les PME à participer à d'autres programmes de l'Union.» Certains services directement fournis aux PME par les partenaires du réseau Entreprise Europe peuvent aussi être couverts par les objectifs des PO et, par conséquent, être éventuellement séparés et subventionnés par les Fonds ESI, dans les conditions applicables aux Fonds ESI.

4.4. OT 4: soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs



Le FEDER, le Fonds de cohésion et le FEADER sont censés accélérer la mise en œuvre de la législation de l'UE relative aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Le règlement portant dispositions communes applicable aux Fonds ESI oblige aussi les États membres à fournir des informations sur les mesures qu'ils comptent prendre pour lutter contre le changement climatique. Cette exigence s'inscrit dans l'objectif de l'UE de dédier au moins 20 % de son budget à l'atténuation du changement climatique.

OT 4 ET FONDS ESI

Le **FEDER** et le **Fonds de cohésion** sont tous deux centrés sur:

- l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables;
- la cogénération à haut rendement;
- les réseaux de distribution intelligents et les plans d'action énergétique durables et à faible émission de carbone en milieu urbain.

De plus, le FEDER soutient la recherche et l'innovation dans les technologies sobres en carbone.

Le **FEADER** contribue à la conversion des bâtiments situés au sein ou à proximité des communautés rurales, en vue d'améliorer l'efficacité énergétique, de réduire les coûts, de créer des emplois et d'attirer les investissements. Les investissements dans la production à la ferme et dans l'utilisation des énergies renouvelables sont aussi envisagés.

Le **FEAMP** améliore l'efficacité énergétique des navires de pêche en investissant dans les équipements et en instaurant des audits et d'autres systèmes portant sur l'efficacité énergétique. Un soutien est aussi proposé dans l'aquaculture pour accroître l'efficacité dans l'utilisation des ressources.

Le passage à une économie à faible émission de carbone exige aussi de nouvelles compétences dans le secteur de la construction. C'est là qu'intervient le **FSE**: il contribue à l'enseignement et à la formation et propose des mécanismes visant à satisfaire la demande de compétences vertes.

LA FORMATION AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Doté de plus de 800 000 livres sterling financées par le FSE, le projet «Greenways to Work» s'est déroulé d'août 2009 à juillet 2012 au Royaume-Uni. Ce projet proposait des formations en matière de recyclage, de technologies renouvelables et d'efficacité énergétique.

L'un des objectifs du projet était de réduire la «pauvreté énergétique» des habitants des logements sociaux. Ce projet proposait de former son propre personnel ainsi que le personnel des services sociaux sur le terrain afin d'enseigner à ces personnes comment conseiller les habitants sur les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité énergétique de leur logement.

Des formations ont aussi été offertes aux entreprises de construction et de plomberie afin de leur enseigner les techniques d'installation des cellules photovoltaïques, des pompes à chaleur domestiques et des systèmes thermiques solaires pour l'eau chaude. À l'issue de la formation, ces travailleurs étaient en mesure d'aider leurs clients à obtenir gratuitement des subventions publiques pour l'installation de systèmes économes en énergie.

Le projet a été mené parallèlement à un programme du FEDER visant à améliorer l'isolation des logements en Cumbria occidentale. Le financement a aussi incité les formateurs à élaborer le contenu des cours et à les dispenser eux-mêmes.

De même, il est possible de combiner les financements du **FEDER** et du **FEADER** pour développer des sources d'énergie renouvelables, par exemple, pour installer des chaudières alimentées par de la biomasse ou des copeaux de bois et promouvoir l'agriculture basée sur la biomasse.

PROMOUVOIR LES CULTURES ÉNERGETIQUES

Les cultures énergétiques peuvent remplacer les carburants fossiles et contribuer ainsi aux objectifs de l'UE sur l'atténuation du changement climatique. Avec le soutien du FEADER, un groupe d'action locale dans le sud du Pays de Saint-Brieuc, en France, a encouragé les agriculteurs à envisager les cultures énergétiques comme une solution écologique leur permettant de diversifier leur activité.

L'un de ces agriculteurs a obtenu un financement pour tester le potentiel du miscanthus comme biocarburant, et les résultats ont été édifiants. «Le miscanthus est beaucoup plus facile à produire que d'autres cultures. Chaque année, un seul hectare de cette culture énergétique peut absorber environ 36 tonnes de dioxyde de carbone. Le miscanthus peut être utilisé dans les copeaux et granulés utilisés pour le chauffage et converti en éthanol», explique-t-il.

OT 4 ET AUTRES INSTRUMENTS DE L'UE

Le **sous-programme LIFE «Action pour le climat»** finance des projets portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement et sur la gouvernance et l'information dans le domaine du climat.

Il est possible d'associer les Fonds ESI et LIFE dans plusieurs domaines:

- **les projets intégrés** qui exigent de combiner les subventions de LIFE avec d'autres sources de financement visant à mettre en œuvre les stratégies ou plans régionaux, multirégionaux ou nationaux requis par la politique ou la législation de l'UE en matière de climat;
- **les projets séquentiels** dans lesquels LIFE soutient différents projets pilotes en faveur de l'efficacité énergétique. Ces projets peuvent ensuite être reproduits à plus grande échelle ou ailleurs grâce aux investissements des Fonds ESI, ou diffusés avec l'aide des réseaux transnationaux des Fonds ESI.
- Les Fonds ESI peuvent soutenir des **projets innovants** bénéficiant d'un financement de LIFE afin de financer des activités d'évaluation et de diffusion.

Le défi de société «Énergies sûres, propres et efficaces» d'Horizon 2020 vise l'instauration d'un système énergétique compétitif via sept domaines de recherche spécifiques:

- la réduction de la consommation d'énergie et de l'empreinte carbone;
- l'approvisionnement en électricité à faible coût et à faibles émissions de carbone;
- les combustibles de substitution et les sources d'énergie mobiles;
- un réseau électrique européen unique et intelligent;
- des connaissances et des technologies nouvelles;
- la solidité du processus décisionnel et l'implication du public;
- la commercialisation des innovations dans le domaine de l'énergie et des TIC.

Le défi de société «Transports intelligents, verts et intégrés» d'Horizon 2020 soutient le développement de transports économes en ressources et respectueux de l'environnement et la primauté industrielle de l'Europe dans le secteur des transports à l'échelon mondial. Il incite aussi à améliorer la mobilité, réduire la congestion et renforcer la sécurité.

Les projets communs des Fonds ESI et d'Horizon 2020 peuvent intervenir dans plusieurs domaines:

- la commercialisation des innovations énergétiques pour les projets portant sur la mise en œuvre des politiques énergétiques;
- la préparation du terrain pour les investissements;
- le renforcement des capacités;
- le travail sur l'adhésion du public;
- le financement des initiateurs de projets tels que les centres de recherche.

La contribution d'Horizon 2020 aux activités de commercialisation peut aussi être associée aux financements accordés par le FSE pour l'acquisition de «compétences vertes» par le biais de l'enseignement et de la formation.

LE FSE FINANCE DES EMPLOIS VERTS EN ROUMANIE

Des entreprises roumaines se sont associées dans le cadre d'un projet financé par le FSE visant à aider les personnes licenciées dans le secteur énergétique. Intitulé «From Restructuring to Employment» (de la restructuration à l'emploi), ce projet a aidé une centaine de chômeurs dans le sud-est de la Roumanie. Étant donné leurs qualifications et leur expérience, ils disposaient du bagage nécessaire pour travailler dans le secteur émergent des énergies renouvelables. Il a fallu identifier les possibilités dans ce secteur, puis aider les demandeurs d'emploi à acquérir les compétences supplémentaires qui leur permettraient d'accéder à l'emploi dans cette industrie.

Les Fonds ESI peuvent aussi fournir les fonds nécessaires pour soutenir ou commercialiser un projet Horizon 2020, comme illustré dans l'exemple ci-dessous.

LE FEADER CONTRIBUE A L'INNOVATION RURALE DANS LES TECHNOLOGIES VERTES

Le soutien à l'innovation rurale est une pierre angulaire du développement rural. Un projet LEADER exemplaire d'un élevage de porcs en France a montré comment cette aide pouvait permettre d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments d'élevage. Un système innovant de gestion du lisier a été créé pour réduire la quantité d'ammoniaque et donc les besoins de purification de l'air. Un système robuste d'isolation a également été installé pour améliorer encore l'empreinte environnementale du bâtiment. Ces mesures ont permis de réduire la consommation d'énergie de 99,6 % pour le chauffage et de 75 % pour la ventilation.

Le MIE Énergie et les Fonds ESI sont complémentaires. En effet, le MIE finance les infrastructures énergétiques tandis que le FEDER, le Fonds de cohésion et le FEADER peuvent financer les réseaux intelligents de distribution d'électricité.

4.5. OT 5: promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques



OT 5 ET FONDS ESI

Le **FEDER** et le **Fonds de cohésion** contribuent au développement de stratégies et de plans d'action axés sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques aux niveaux national, régional et local. Ils contribuent aussi au développement d'outils et aux investissements dans les systèmes de gestion des catastrophes naturelles.

Le **FEADER** soutient:

- la gestion durable de l'eau;
- l'amélioration de la gestion du sol;
- le maintien de la diversité génétique.

Le **FSE** peut compléter les activités dans ce domaine en soutenant l'éducation et la formation de la main-d'œuvre pour l'acquisition de compétences ciblées concernant la prévention et la gestion des risques ainsi que l'adaptation au changement climatique.

Les Fonds peuvent être combinés de façon à couvrir plusieurs enjeux:

- l'atténuation du changement climatique;
- la protection de l'environnement et l'utilisation efficace des ressources;
- l'innovation et le développement technologique pour l'adaptation au changement climatique;
- le soutien aux entreprises pour qu'elles adoptent des technologies et des mesures d'adaptation;

- les actions visant à réduire la pollution de l'eau par l'agriculture.

OT 5 ET AUTRES INSTRUMENTS DE L'UE

Le **sous-programme LIFE «Action pour le climat»** finance des projets portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement et sur la gouvernance et l'information dans le domaine du climat.

Trois «défis de société» du programme **Horizon 2020** relèvent de cet objectif thématique:

- la sécurité alimentaire, l'agriculture et la sylviculture durables, la recherche marine, maritime et dans le domaine des eaux intérieures ainsi que la bioéconomie;
- l'action pour le climat, l'environnement, l'utilisation efficace des ressources et les matières premières;
- des sociétés sûres - protéger la liberté et la sécurité de l'Europe et de ses citoyens.

L'**instrument financier pour la protection civile** vise à soutenir et compléter les efforts déployés par les États membres pour protéger les personnes, l'environnement et les biens, y compris le patrimoine culturel, en cas de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, d'actes de terrorisme ou d'accidents technologiques, radiologiques ou environnementaux. Il est doté d'un budget de 368 millions d'euros. Les programmes de travail et la description détaillée des appels à propositions sont publiés sur le site [«Aide humanitaire et protection civile»](#) de la Commission.

L'instrument financier pour la protection civile couvre, entre autres, la prévention des catastrophes et les études et projets de préparation, qui sont les domaines d'intervention les plus susceptibles de compléter les projets de la politique de cohésion, notamment:

- **les projets de prévention** visant à renforcer le niveau de protection et de rési-

lience face aux catastrophes en prévenant ou en réduisant leur effet;

- **les projets de préparation**, qui sensibilisent les professionnels et bénévoles de la protection civile et de la pollution marine aux mesures de préparation aux catastrophes.

Les projets potentiels peuvent:

- étudier, concevoir, développer, tester et mettre en œuvre des pratiques innovantes;
- évaluer et améliorer les pratiques existantes;
- formuler des orientations générales;
- identifier et diffuser les meilleures pratiques grâce à la coopération transnationale.

Les travaux effectués dans le cadre de ces projets pourront alors être intégrés à tous les niveaux au moyen des Fonds ESI.

UNE APPROCHE ECOLOGIQUE DE LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS GRACE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

Les nouvelles technologies améliorent déjà l'empreinte environnementale des digues traditionnelles en Allemagne. Un projet du FEADER utilisant des technologies de ce type dans la vallée du Rhin montre comment utiliser les fonds européens pour le développement rural afin d'instaurer des approches écologiques des services environnementaux liés aux inondations.

Pour ce projet, le programme de développement rural prévoyait une assistance spécifique pour les travaux de protection contre les inondations. Le soutien du FEADER a permis de mettre en place plus rapidement ce programme de construction, notamment la réhabilitation des digues existantes, la construction de nouvelles digues ainsi que la construction de systèmes de rétention des inondations comme les polders.

L'aide a aussi été utilisée pour déplacer les digues, la protection contre les inondations n'étant pas le seul objectif de ces mesures, qui cherchaient également à améliorer l'écosystème. Aujourd'hui, les mesures d'amélioration des digues incluent toujours la possibilité de les déplacer afin de créer, par exemple, de nouvelles zones humides naturelles.

Le **Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)** a été mis en place en 2002 dans le but de faire face aux grandes catastrophes naturelles et d'exprimer la solidarité de l'UE à l'égard des régions sinistrées. Depuis, il est intervenu dans différentes catastrophes, parmi lesquelles des inondations, des feux de forêt, des tremblements de terre, des tempêtes et la sécheresse. Le FSUE contribue au financement des opérations de secours essentielles, complétant les dépenses publiques des États membres dans quatre domaines principaux:

- remise en fonction immédiate des infrastructures;
- mesures provisoires d'hébergement et services d'urgence;
- sécurisation immédiate des infrastructures de prévention et mesures de protection immédiate du patrimoine culturel;
- nettoyage des zones sinistrées, y compris les zones naturelles.

Le Fonds ne couvre que les dégâts non assurables et ne prend pas en charge les pertes privées. Les actions à long terme (comme la reconstruction durable, la reconversion économique et la prévention) n'est pas admissible à un financement du FSUE mais peut entrer dans le champ d'intervention des Fonds ESI.

► **Plus d'informations sur [le Fonds de solidarité de l'UE](#).**

4.6. OT 6: préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources



OT 6 ET FONDS ESI

Le **FEDER** et le **Fonds de cohésion** investissent dans les systèmes efficaces d'approvisionnement en eau, de traitement des eaux usées et de réutilisation de l'eau, dans la gestion des déchets et dans les infrastructures vertes. Ils investissent aussi dans des mesures visant à réduire la pollution atmosphérique générée par les transports, à améliorer les infrastructures de transport public et à promouvoir de nouvelles formes de transport.

De son côté, le **FEDER** contribue aux investissements axés sur la diversification des économies locales en protégeant et améliorant le capital culturel et l'environnement paysager. Il finance aussi le développement urbain durable et intégré par le biais de mesures durables d'assainissement urbain, de réduction du colmatage des sols et de réhabilitation des sites contaminés et des infrastructures culturelles.

Le **FEADER** finance la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité avec, notamment, les zones Natura 2000 et les systèmes agricoles à haute valeur naturelle. Il protège aussi le patrimoine paysager européen en encourageant les méthodes agricoles respectueuses de l'environnement telles que :

- l'agriculture biologique;
- l'introduction de zones de protection de la faune dans les exploitations agricoles et les forêts;

- le dédommagement des agriculteurs et des exploitants forestiers pour les coûts associés à l'instauration de zones Natura 2000 et de corridors réservés à la faune sauvage;
- l'augmentation de l'efficacité dans l'usage agricole de l'eau;
- l'introduction de mesures pour améliorer la qualité de l'eau et des sols.

Le **FEAMP** appuie la transition vers des pratiques de pêche durables sur le plan environnemental. Il s'agit d'assurer un équilibre entre la capacité de pêche et les ressources halieutiques disponibles et d'éviter les prises accessoires. Le Fonds investit dans les éco-innovations qui réduisent l'impact environnemental de la pêche et de l'aquaculture. Des sommes sont également prévues pour les projets du secteur aquacole qui s'avèrent très écologiques et fournissent des services environnementaux. Le FEAMP s'efforce d'améliorer le respect des règles de la politique commune de la pêche, le contrôle de la pêche ainsi que la collecte et le champ d'application des données scientifiques servant à évaluer l'état biologique des réserves halieutiques. De plus, il soutient la directive-cadre relative à la stratégie pour le milieu marin visant à assurer un «bon état écologique» de toutes les eaux marines de l'UE à l'horizon 2020.

Le **FSE** peut contribuer à cet objectif thématique en améliorant l'éducation et la formation des scientifiques, des étudiants, des enseignants et des chômeurs de façon à renforcer leurs compétences et qualifications dans le domaine de l'écologie. Le FSE peut favoriser la création d'emplois dans les secteurs de l'écologie et du tourisme. Le **FEADER** et le **FEAMP** disposent également de sources de financement supplémentaires pour le développement de compétences sectorielles dans l'agriculture et dans la Pêche.

PROTEGER L'«ANNEAU VERT» ENTOURANT VITORIA

L'«Anneau Vert» de Vitoria en Espagne est un ensemble de parcs périurbains de grande valeur écologique. Cet anneau fait office de zone tampon ou de «poumons verts» entre la zone urbaine et le milieu rural environnant. Le projet fournit une solution pour restaurer et conserver les espaces dégradés de grande valeur écologique et contribue à satisfaire la demande publique d'installations récréatives de plein air.

L'initiative améliore les compétences en matière de biodiversité et crée des emplois en offrant des cours de formation en entretien des espaces verts, horticulture biologique et jardinage, ainsi que des programmes paysagers pour les chômeurs de longue durée. Outre le financement du Fonds de cohésion, le projet a aussi obtenu le soutien du FSE pour des programmes de formation et de recherche visant à gérer l'Anneau Vert de façon efficace.

► **Plus d'informations sur l'Anneau Vert de Vitoria.**

OT 6 ET AUTRES INSTRUMENTS DE L'UE

Les Fonds ESI et le **sous-programme LIFE «Environnement»** sont complémentaires car leurs priorités en matière d'environnement et d'utilisation efficace des ressources sont similaires. Le sous-programme LIFE «Environnement» soutient les projets portant sur l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources, la nature et la biodiversité, et la gouvernance environnementale et l'information.

Le FEDER, le Fonds de cohésion et LIFE, au titre de sa priorité «environnement et utilisation rationnelle des ressources», peuvent contribuer aux investissements dans les secteurs des déchets et de l'eau pour promouvoir une utilisation efficace des ressources. De même, ils peuvent cofinancer des projets qui protègent la biodiversité et le patrimoine naturel.

Les projets peuvent combiner ces deux flux de financements en montant des projets parallèles sur un site spécifique avec le soutien financier de LIFE. Voici quelques exemples de projets LIFE qui ont fait appel à plusieurs fonds complémentaires.

EXPERIENCE EN LAPONIE

Un projet en Laponie centrale a contribué à promouvoir l'écotourisme et les activités de loisirs dans les cinq plus grandes zones protégées de la région. Le projet a combiné les financements de LIFE+ et du FEDER pour construire les infrastructures de tourisme nécessaires comme les sentiers pédestres et les tours d'observation des oiseaux. D'autres projets ont combiné les financements en suivant le même procédé.

► Le [projet BirdLife](#) en Slovénie est un autre exemple que nous vous invitons à consulter.

ACCROITRE LA POPULATION DE LYNX IBERIQUES EN ANDALOUSIE

Un projet initial LIFE+ géré par le gouvernement régional d'Andalousie a permis d'identifier la meilleure méthode pour lancer un plan de récupération du lynx ibérique. Il a débouché sur un nouveau projet LIFE+ visant à mettre en place une série d'actions de conservation coordonnées, notamment:

- l'accroissement du nombre de proies naturelles et l'amélioration de la connectivité entre les caractéristiques de l'habitat;
- la réintroduction et le suivi des lynx dans des sites soigneusement sélectionnés;
- la recherche de solutions dans les zones sensibles ou les espèces sont particulièrement menacées;
- des campagnes de sensibilisation pour expliquer à la population locale et aux visiteurs les enjeux de la conservation du lynx.

Le FEADER a accepté de contribuer aux travaux de gestion de l'habitat par le versement de subventions aux propriétaires terriens pour qu'ils rendent leurs terres plus «accueillantes» pour le lynx.

En outre, le FEDER a cofinancé des actions de conservation vitales ayant des retombées importantes comme la mise en place de centres de reproduction en captivité et d'installations pour les visiteurs.

Grâce à ce modèle de financement intégré, le lynx ibérique élevé dans les centres de reproduction du FEDER vit en sécurité et à son aise dans ses nouveaux habitats et sa population augmente. Ce succès est dû aux travaux initiaux de LIFE et aux apports réussis du FEADER.

► **Plus d'informations sur** [le projet LIFE relatif au lynx ibérique](#).

PROTECTION DES HABITATS SOUS-MARINS EN ANDALOUSIE

Les prairies sous-marines de posidonie océanique en Andalousie forment un écosystème unique qui améliore la qualité de l'air, protège les côtes de l'érosion et abrite de vastes populations de poissons. La splendeur de cet habitat naturel attire aussi de nombreux touristes. Pourtant, cet écosystème est menacé par la pollution, l'ancrage des bateaux, le chalutage incontrôlé et la pêche locale, ainsi que par l'augmentation des espèces exotiques invasives. Le principal objectif de ce projet LIFE+ était d'améliorer la conservation des prairies de posidonie océanique.

Le FEP a contribué à ce projet LIFE+ en apportant un supplément financier pour la construction de récifs artificiels et de bouées de démarcation signalant les limites de la zone.

De plus, grâce aux nombreuses actions de sensibilisation, chaque année, des douzaines de bénévoles aident à contrôler l'état de santé de cet écosystème important et menacé de la Méditerranée.

► **Plus d'informations sur** [les prairies de posidonie océanique](#).

Le défi de société d'**Horizon 2020** intitulé «**Action pour le climat, environnement, utilisation efficace des ressources et matières premières**» vise à mettre en place une économie et une société utilisant les ressources de façon rationnelles et résiliente au changement climatique. Pour répondre aux besoins d'une population mondiale croissante, il consiste aussi à protéger les ressources naturelles et les écosystèmes dans le cadre d'une gestion durable et à instaurer des pratiques durables d'approvisionnement en matières premières et d'utilisation de ces matières.

Les actions entreprises dans le cadre de ce programme s'efforcent de combler les lacunes concernant les connaissances requises pour comprendre les changements environnementaux, d'identifier les politiques, méthodes et instruments les plus aptes à relever ces défis et de soutenir les innovateurs et les entreprises pour permettre la commercialisation des innovations.

Il est possible de recourir aux Fonds ESI dans le cadre de projets communs pour financer des infrastructures de gestion des déchets, par exemple.

Vous trouverez également des liens avec le programme **Europe créative** dans les programmes transfrontalier de coopération territoriale européenne. Le FEDER¹⁵ et le Fonds de cohésion soutiennent des projets visant à conserver, protéger et développer le patrimoine naturel et culturel. Il peut s'agir de la rénovation de bâtiments culturels, d'initiatives touristiques et de projets éducatifs.

Les subventions d'Europe créative peuvent financer différents projets transnationaux de coopération. Voici deux exemples de projets financés par le FEDER au titre du programme de coopération transfrontalière «Sud de la Baltique». Ils montrent la réelle valeur ajoutée qu'un tel financement peut représenter pour des régions.

PROMOUVOIR LE PATRIMOINE CULTUREL AU PROFIT DES RÉGIONS

Quatre régions du sud de la mer baltique (Bornholm au Danemark, Rügen en Allemagne, Świnoujście en Pologne et la région Sud-est de Skåne en Suède) sont des zones frontalières naturellement belles et riches en patrimoine culturel. Etant donné le développement démographique en Europe centrale et de l'Est et en raison de la proximité géographique de ces quatre régions, il semblait logique qu'elles travaillent ensemble à la réalisation d'objectifs communs. Financé au titre du programme «Sud de la Baltique», le projet «Four Corners Heritage» a défendu le caractère unique de chacune

de ces régions comme lieu de destination. Il a pour cela vanté les nombreux trésors archéologiques et événements historiques qui ont fait de ces régions un lieu de vie et de tourisme aussi fascinant. Grâce aux réseaux professionnels et à une étroite coopération, des projets communs dans les domaines de la culture, du tourisme, des communications et des infrastructures ont été élaborés et mis en œuvre avec succès, au profit de l'ensemble de la zone. En fin de compte, le projet a fait de cette zone baptisée «Four Corners» une destination incontournable tout en améliorant sa projection sur la scène internationale.

Le projet SeaSide est une autre initiative financée au titre du programme «Sud de la Baltique». Ce projet, qui couvre les zones côtières d'Allemagne, du Danemark, de Lituanie, de Pologne et de Suède, a tiré parti du patrimoine culturel maritime commun qui unit ces régions.

Dans le cadre de ce projet, plusieurs festivals sur le thème des activités maritimes ont été organisés dans les différentes villes côtières pour présenter le patrimoine culturel maritime commun. L'initiative «Baltic Sail» liée à ces festivals offrait des voyages en voilier entre les villes de Gdańsk en Pologne, Klaipėda en Lituanie, Karlskrona en Suède, Nysted au Danemark et Rostock et Sassnitz en Allemagne. Ces voyages étaient proposés sur les marchés internationaux, ce qui a considérablement augmenté le nombre de touristes dans la région. De plus, une exposition conjointe présentant le patrimoine culturel maritime commun de chaque région a attiré un public nombreux. Globalement, le projet SeaSide a fait de la région du sud de la Baltique une destination très prisée des touristes de la région et d'ailleurs.

15 Notez qu'un investissement dans la rénovation de bâtiments historiques ou du patrimoine culturel ne constituera une priorité du FEDER que s'il s'inscrit dans une stratégie globale de développement économique et génère des bénéfices socioéconomiques directs pour le territoire concerné (par exemple, des retombées positives sur le tourisme ou l'artisanat et les secteurs industriels traditionnels) ou pour une communauté défavorisée spécifique.

4.7. OT 7: promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles



Les réseaux transeuropéens de transport (RTE-T) désignent un ensemble de réseaux de transport routier, ferroviaire, aérien et par voies navigables en Europe. Depuis janvier 2014, l'UE dispose d'une nouvelle politique des infrastructures de transport connectant l'ensemble du continent. Cette politique effacera les différences entre les réseaux de transports des États membres, éliminera les goulets d'étranglement qui continuent de nuire au bon fonctionnement du marché intérieur et résoudront les problèmes techniques comme l'incompatibilité des normes de trafic ferroviaire. Elle encouragera et renforcera la fluidité des chaînes de transport de passagers et de marchandises en tirant parti des technologies.

OT 7 ET FONDS ESI

Le **FEDER** et le **Fonds de cohésion** soutiennent divers investissements dans le réseau RTE-T. Ils financent:

- le raccordement de nœuds secondaires et tertiaires au RTE-T;
- des systèmes de transport respectueux de l'environnement;
- des systèmes ferroviaires interopérables;
- des systèmes intelligents de distribution, stockage et transmission de l'énergie.

Le **FEADER** peut compléter les investissements du FEDER et du Fonds de cohésion dans les réseaux RTE-T en finançant des infrastructures de transport locales ou rurales ainsi que des services de transports en zones rurales. Dans l'agriculture, les technologies innovantes sobres en carbone et économes en énergie peuvent aussi bénéficier d'un soutien.

OT 7 ET AUTRES INSTRUMENTS DE L'UE

Le défi de société «[Transports intelligents, verts et intégrés](#)» d'Horizon 2020 est doté d'un budget de 6,3 milliards d'euros pour contribuer au développement d'un système de transport économe en ressources et écologique.

Le [MIE Transport](#) disposera de 26,25 milliards d'euros pour cofinancer des projets RTE-T. Le MIE finance des projets «d'intérêt commun» tels que des infrastructures à valeur ajoutée européenne.

Le **MIE** vient compléter les apports du **FEDER**, du **Fonds de cohésion** et du **FEADER**, et les investissements de ces fonds dans le RTE-T doivent garantir que les zones urbaines et rurales profitent effectivement des nouvelles possibilités qu'offrent les grands réseaux. Par conséquent, les États membres sont encouragés à définir à l'avance sous quel régime d'aides les différents projets d'infrastructures RTE-T doivent être mis en œuvre. Cela permet une planification adéquate et un investissement efficace.

Synergies géographiques: Le MIE se concentre surtout sur les projets à forte valeur ajoutée européenne préidentifiés, situés sur les corridors du réseau central RTE-T. Ces investissements dans les infrastructures clés peuvent aller de pair avec des projets financés par le FEDER, le Fonds de cohésion et le FEADER et portant sur d'autres parties du réseau central RTE-T, ainsi que sur le réseau global.

Les projets faisant appel aux subventions du MIE destinées aux projets à forte valeur ajoutée européenne et d'intérêt commun peuvent aussi solliciter le soutien des Fonds ESI. Il s'agit:

- des projets portant sur d'autres sections du réseau central RTE-T non identifiées à l'annexe I du règlement établissant le MIE;
- des projets sur le réseau global RTE-T;
- des nœuds de transport multimodaux raccordant les infrastructures secondaires au réseau RTE-T.

AMELIORER LES CONNEXIONS FERROVIAIRES SUR LE CORRIDOR DE LA BALTIQUE

Sur le corridor «mer du Nord - Baltique» du réseau central, un projet préidentifié de construction d'une nouvelle ligne ferroviaire nord-sud directe passant par Tallinn, Riga, Kaunas et Varsovie pourrait bénéficier d'un financement du MIE. La connexion entre la ligne ferroviaire de la Baltique et Vilnius, la capitale de la Lituanie, sera modernisée. Comme la connexion Kaunas-Vilnius se trouve aussi sur le réseau central RTE-T mais qu'il ne s'agit pas d'un projet transfrontalier ou relatif à un goulet d'étranglement, ce projet peut aussi bénéficier d'un financement des Fonds ESI.

Pour les **projets parallèles** dans une zone commune, le développement des infrastructures peut être financé par le MIE et les activités «douces» (non structurelles) par les Fonds ESI. Par exemple, parallèlement aux travaux de construction ou d'innovation portant sur les infrastructures du réseau central et financés par le MIE, les Fonds ESI peuvent soutenir les activités visant à promouvoir la coopération interrégionale entre les parties prenantes ou à réduire l'impact environnemental de ces infrastructures, comme les initiatives de navigation propre dans la région de la mer Baltique.

LE PROJET DE MODERNISATION «RAIL BALTICA»

L'étude de pré faisabilité de la modernisation de 1 520 km de voie ferroviaire dans le cadre du projet transfrontalier Rail Baltica a été financée par le Fonds de cohésion. Au titre du programme INTERREG, le FEDER a contribué à la mise en place d'un réseau régional de parties prenantes et informé l'industrie et le public des enjeux du projet. La section transfrontalière (reconstruction de la ligne ferroviaire Tartu-Valga) a bénéficié d'une subvention de 10,8 millions d'euros du MIE (RTE-T).

Trouver des solutions innovantes aux problèmes de transport comme la mobilité urbaine et la logistique est une nécessité sociétale commune. C'est un domaine dans lequel un grand nombre de régions et d'États membres ont identifié leurs avantages concurrentiels et leurs atouts potentiels en matière de recherche et développement. Il est par conséquent important d'assurer l'adoption de ces solutions innovantes aux problèmes de transport, issues de la R&D.

Si les programmes de travail annuel fixent cette priorité, les financements **Horizon 2020** pourront aider les autorités publiques à effectuer leur demande de produits et services innovants. Ils pourront aussi contribuer aux achats avant commercialisation et aux achats publics de solutions innovantes, de même qu'aux procédures de passation souvent complexes.

Horizon 2020 peut financer la R&I fondamentale et appliquée, tandis que le FEDER ou le Fonds de cohésion peuvent contribuer à sa mise en œuvre.

LE PROJET TIGER SE FAIT LES DENTS SUR LA LOGISTIQUE DU TRANSPORT DE MARCHANDISES

Financé au titre du PC7, TIGER est un projet intégré de collaboration à grande échelle pour le développement du transport ferroviaire dans les chaînes logistiques de transport de marchandises. TIGER, abréviation de «Transit via Innovative Gateway concepts solving European- intermodal Rail needs», prend en compte quatre contraintes fondamentales des transports européens:

- Il faut gérer l'augmentation importante de la mobilité des marchandises avec de pauvres infrastructures.
- Les ports d'entrée de l'UE sont encombrés en raison des difficultés à canaliser le trafic vers l'intérieur des terres.
- La situation environnementale et le changement climatique imposent une mobilité plus durable. Le changement modal est encouragé.
- Les coûts et les délais de construction font que toute expansion d'infrastructure nécessitera au moins une dizaine d'années avant de produire des bénéfices. Il est donc impératif d'optimiser la productivité des infrastructures européennes disponibles.

Ces questions font l'objet de quatre projets pilotes de démonstration dans le cadre de l'initiative TIGER DEMO financée par le FEDER.

► **Plus d'informations sur** le projet [TIGER DEMO](#).

UN RESEAU ENERGETIQUE INTELLIGENT DANS LE SECTEUR FERROVIAIRE

Le projet «Ferro Smart Grid» a mis au point le premier réseau intelligent de gestion de l'énergie dans le secteur ferroviaire. Il a intégré les trains connectés au réseau ainsi que les installations auxiliaires et les véhicules électriques afin de concevoir un système de distribution d'électricité efficace, sûr et durable.

Pour réaliser cet objectif, un prototype de démonstration expérimental a été mis au point avec le soutien du FEDER. Dans le cadre du projet «MERLIN», le 7e programme-cadre pour la recherche a soutenu l'étape suivante visant à démontrer la viabilité des systèmes de gestion intégrée en vue d'instaurer un usage optimisé et plus durable de l'énergie dans les systèmes électriques ferroviaires européens.

► **Plus d'informations sur** le projet [Ferro Smart Grid](#).

4.8. OT 8: promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre



Régler les problèmes du chômage et les conséquences sociales de la dernière crise financière est une grande priorité. Il est essentiel d'améliorer la résilience du marché du travail et d'investir dans le capital humain pour aider les entreprises à recruter et à s'adapter, et pour permettre à davantage de personnes de conserver leur emploi. En même temps, les États membres devraient encore s'efforcer d'améliorer l'aptitude à l'emploi des chômeurs longue durée et des anciennes et jeunes générations.

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, l'UE s'est fixé l'objectif d'un taux d'emploi de 75 % pour les femmes et les hommes à l'horizon 2020. La stratégie «**De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois**» est l'une des principales initiatives de la Commission pour aider l'UE à réaliser son objectif en matière d'emploi d'ici 2020. Elle présente un ensemble de mesures concrètes visant à introduire des réformes qui amélioreront la flexibilité et la sécurité sur

le marché du travail, permettront aux populations d'acquérir les compétences recherchées sur le marché de l'emploi d'aujourd'hui et de demain, amélioreront la qualité des emplois et les conditions de travail et stimuleront la création d'emplois.

OT 8 ET FONDS ESI

Selon cet objectif thématique, les États membres devront s'efforcer de réaliser leurs objectifs nationaux en matière d'emploi en recourant au **FSE** pour financer les politiques en la matière.

Les actions soutenues par le FSE visent une intégration durable sur le marché du travail par le biais de l'inclusion active, et la mobilité professionnelle et géographique. Les projets retenus bénéficient également des réseaux d'employeurs et des réseaux éducatifs, et du développement d'initiatives locales en faveur de l'emploi. La mise en œuvre de garanties pour la jeunesse exige une étroite coopération avec les partenaires sociaux, les services pour l'emploi et les organismes d'enseignement et de formation. La coopération avec les employeurs proposant aux jeunes des postes d'apprentissage sur le lieu de travail joue un rôle déterminant.

Les cours de formation, les ateliers et l'accompagnement peuvent aussi être financés par le **FEADER**. Les aides peuvent couvrir des programmes d'échanges et des visites d'exploitations agricoles et forestières. Elles s'adressent aux personnes travaillant dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier ainsi qu'aux PME opérant en milieu rural. De plus, elles contribuent au développement d'une main-d'œuvre qualifiée et améliorent la qualité des emplois. Le FEADER encourage aussi l'entrée des jeunes dans le secteur agricole avec plusieurs programmes à l'intention des jeunes agriculteurs.

Accroître l'emploi et la cohésion territoriale est une priorité du **FEAMP** qui sera mise en œuvre grâce au développement local mené pas les acteurs locaux. La réalisation de

l'objectif global de croissance économique passe par l'inclusion sociale, la création d'emplois, le soutien à l'aptitude à l'emploi et la mobilité des travailleurs des communautés côtières et de l'intérieur des terres.

Le **FEDER** aide les pépinières d'entreprises et soutient les investissements des travailleurs indépendants et des microentreprises. Il encourage aussi la croissance propice à l'emploi par la reconversion des régions industrielles sur le déclin et l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et culturelles clés.

Le soutien peut aussi englober les initiatives de développement local et l'aide aux structures offrant des services de proximité en vue de la création d'emplois, dans la mesure où ces actions ne relèvent pas du champ d'application du règlement n° 1304/2013 relatif au FSE ¹⁶.

Enfin, la coopération territoriale européenne (CTE) soutient la promotion de l'emploi durable et de haute qualité, la mobilité de la main-d'œuvre, la mobilité transfrontalière, les initiatives locales communes en matière d'emploi, les services d'information et de conseil et la formation commune.

LE CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR «ZIEDUGRAVAS»

Les financements du FEDER et du FSE ont contribué à la construction d'un centre d'accueil de jour appelé «Ziedugravas» dans la région de Skrīveru en Lettonie. Ce centre fournit des soins sociaux temporaires ainsi que d'autres services de soins pour les personnes handicapées de la région. Les activités sont axées sur le développement des compétences sociales, de l'apprentissage et des services de loisirs.

Le financement du FEDER a servi à reconstruire le bâtiment qui abrite le centre. Les travaux prévoyaient de rendre le centre accessible aux personnes handicapées en installant un ascenseur et une rampe d'accès ainsi que d'autres équipements indispensables pour garantir le bon fonctionnement des activités quotidiennes.

Le financement du FSE a amélioré l'aptitude à l'emploi et l'intégration de différents groupes, parmi lesquels:

- les personnes handicapées;
- les personnes touchant des pensions;
- les familles nombreuses et les familles monoparentales;
- les enfants victimes d'addictions et/ou de violence;
- les personnes ne possédant pas les qualifications professionnelles et/ou compétences sociales élémentaires.

Dans le cadre du projet, un programme de réhabilitation sociale prévoyant des services de soins à domicile a été mis sur pied. Une formation a également été proposée aux travailleurs sociaux.

Fin 2013, 162 personnes faisaient régulièrement appel aux services du centre. De plus, 523 personnes ont bénéficié à un moment donné du programme amélioré de réhabilitation sociale.

DES FINANCEMENTS POUR DEUX CENTRES EN IRLANDE

L'Obair Community Crèche, un établissement situé à Newmarket-on-Fergus, dans le comté de Clare (Irlande), a bénéficié du soutien du FEDER et du FSE dans le cadre du programme opérationnel «Sud et Est» pour la période 2000-2006.

16 Règlement (UE) n° 1304/2013 du Parlement européen et du Conseil.

Ces financements ont permis de lancer un programme d'investissement et de payer le personnel. La crèche comprend trois salles accueillant des enfants âgés de trois mois à six ans. L'Obair Community Crèche est une organisation sans but lucratif qui offre des soins abordables, accessibles, de grande qualité et sécurisés aux enfants de Newmarket-on-Fergus et des alentours.

De même, le Knockanrawley Resource Centre dans la ville de Tipperary a également reçu le soutien du FEDER et du FSE au titre du même programme opérationnel régional «Sud et Est». Ces financements ont aussi servi à lancer un programme d'investissement et à couvrir les frais de personnel.

OT 8 ET AUTRES INSTRUMENTS DE L'UE

Pour créer de la valeur ajoutée et renforcer l'impact, il faudrait développer des synergies entre le **programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)** et le FSE et d'autres programmes européens, en particulier dans les domaines relevant des trois axes d'intervention de l'EaSI:

- la modernisation de l'emploi et des politiques sociale avec le [volet «PROGRESS»](#);
- la mobilité professionnelle avec le [volet «EURES»](#);
- l'accès au microfinancement et à l'entrepreneuriat social avec le [volet «microfinance et entrepreneuriat social»](#).

Dans le cadre de son volet «PROGRESS», l'EaSI soutient les innovations de la politique sociale et de l'emploi qui proposent des réponses innovantes aux besoins sociaux à l'échelon national. Ce volet contribuera aussi aux études de faisabilité des innovations sociales et de l'emploi avant leur reproduction à grande échelle. Des informations complémentaires sont disponibles sur le [site de l'EaSi](#).

Erasmus+ peut aider les apprenants à tous les niveaux à acquérir les compétences et aptitudes nécessaires et faciliter la transition entre les études et le monde du travail. Ce programme donne aux étudiants, stagiaires, employés et bénévoles la possibilité d'effectuer un séjour à l'étranger pour accroître leurs compétences et leur aptitude à l'emploi.

Erasmus + entend:

- améliorer les aptitudes et les compétences des enseignants et des étudiants grâce à la mobilité transnationale;
- améliorer la coopération dans l'éducation, la formation et chez les jeunes en encourageant les partenariats entre les établissements d'enseignement, les organismes publics, les entreprises et les organisations de jeunesse;
- soutenir la réforme des politiques par le développement des connaissances, les instruments de transparence et de reconnaissance, l'expérimentation politique et le soutien aux organisations de parties prenantes.

► **Plus d'informations sur [Erasmus+](#).**

L'objectif 3 du **programme Santé de l'UE** est axé sur les systèmes de santé innovants, efficaces et durables.

Les Fonds ESI peuvent déployer des activités mises au point dans le cadre de **l'EaSI**, **d'Erasmus+** et du **programme Santé de l'UE** en associant successivement les Fonds. Il est toutefois impossible de combiner les fonds pour financer un même projet.

Le **Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI)** contribue à améliorer la gestion des migrations en offrant son soutien aux autorités concernées dans les États membres, en fonction de leurs besoins économiques et sociaux. Il encourage aussi l'intégration effective des ressortissants de pays tiers. Les Fonds ESI soutiennent aussi l'intégration des ressortissants de pays tiers sur le marché du travail.

► **Plus d'informations sur le [Fonds «Asile, migration et intégration»](#).**

4.9. OT 9: promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination



La plateforme européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est l'une des sept initiatives phare de la stratégie Europe 2020 en faveur d'une croissance durable et inclusive. Elle est conçue pour aider les États membres à extraire 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale d'ici 2020.

Les systèmes de protection sociale doivent contrer les effets de la crise économique, promouvoir l'inclusion sociale et prévenir la pauvreté:

- en adoptant des stratégies d'inclusion;
- en proposant un complément de ressources efficace et adéquat;
- en introduisant des méthodes de lutte contre la pauvreté, y compris la pauvreté infantile;
- en généralisant l'accès à des services abordables et de grande qualité tels que

les services sociaux et de santé, les services de garde d'enfants, de logement et d'approvisionnement énergétique;

- en renforçant les liens entre l'assistance sociale et les mesures d'activation au moyen de services plus personnalisés;
- en incitant la population à profiter des services proposés.

OT 9 ET FONDS ESI

20 % du budget du **FSE** au niveau national sont consacrés à cet objectif thématique.

Le Fonds soutiendra les politiques d'inclusion active pour garantir une meilleure coordination entre l'éducation, les régimes de prestations et les politiques sur le marché du travail. Il s'agit de garantir la cohésion sociale pour les personnes les plus défavorisées et d'aider les chômeurs à retrouver un emploi.

Le complément de ressources prévu dans cette stratégie d'inclusion active doit être financé par le FSE. Il ne doit constituer qu'une mesure temporaire ouvrant la voie à la création d'emplois. Les programmes publics consacrés à l'emploi ne pourront être soutenus qu'en tant que mesure transitoire visant à doter les personnes des aptitudes, compétences et qualifications nécessaires pour réintégrer le marché du travail.

Les États membres peuvent recourir à une «cartographie de la pauvreté» lorsqu'ils conçoivent et mettent en œuvre des stratégies intégrées de soutien aux zones ou aux groupes défavorisés comme les Roms. L'intégration des communautés marginalisées peut aussi se faire par le biais du développement local par les acteurs locaux (CLLD). Pour accroître l'efficacité des actions du FSE visant à améliorer l'accès à des services sociaux et de santé abordables, durables et de grande qualité, les Fonds ESI peuvent permettre d'investir dans des infrastructures sociales et de santé dans les régions les moins développées et en milieu rural.

Le **FEADER** contribue à cet objectif par le biais d'actions ciblées en faveur de l'inclusion sociale. Il peut investir dans les services et infrastructures de base comme les services de garde d'enfants, l'inclusion numérique, les concepts de développement local, les partenariats et projets impliquant plusieurs services sociaux.

Un soutien complémentaire est proposé au titre de l'aide à la création d'entreprises pour aider les petits agriculteurs à développer leur exploitation et à échapper ainsi à la pauvreté. Le FEADER soutient également les régimes de paiements directs de la PAC, qui contribuent aussi considérablement à la lutte contre la pauvreté dans l'agriculture.

Le **FEDER** peut contribuer aux investissements dans les infrastructures sociales et de santé. Ces investissements encouragent le développement national, régional et local, réduisent les inégalités d'accès à des services de santé adéquats, encouragent l'inclusion sociale en améliorant l'accessibilité des services sociaux, culturels et de loisirs, et favorisent le déclin des services institutionnels au profit des services fournis par les acteurs locaux.

Les aides contribuent aussi à la régénération des communautés défavorisées. Elles sont également importantes pour le succès des stratégies de développement local par les acteurs locaux.

Concernant la coopération territoriale, un soutien est proposé au titre de la CTE pour promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et différentes formes de discrimination. De plus, le programme transfrontalier «PEACE» contribue à promouvoir la stabilité économique et sociale grâce à des actions en faveur de la cohésion entre les communautés.

TROIS PROJETS DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE EN REPUBLIQUE TCHEQUE

Trois projets visant à lutter contre l'exclusion sociale ont été entrepris dans la ville de Most, en République tchèque. Ils sont tous trois situés dans le quartier de Chanov et sont étroitement liés. Chanov est connu pour son taux de chômage élevé, ses piètres conditions de logement et sa petite délinquance. La ville compte 1 500 habitants dont 90 % sont des Roms. Les projets sont les suivants :

- un programme d'intégration des personnes socialement exclues: contribution du FSE de 900 000 EUR;
- une maison des jeunes: contribution du FEDER de 400 000 EUR;
- un centre polyvalent: contribution du FEDER de 700 000 EUR.

Ces trois projets offrent des services de conseil pour les habitants du quartier dans différents domaines dont l'éducation, l'emploi, la vie de famille et les activités de loisirs.

En bref, les trois projets ont donné aux habitants un lieu pour acquérir des compétences informatiques, faire du sport et étudier. Ces projets ont établi des liens avec l'agence pour l'emploi, les centres de formation, les écoles locales et les organismes de formation professionnelle.

PROGRAMME EN FAVEUR DES MICROREGIONS LES MOINS DEVELOPPEES (LDMR)

Le programme LDMR est expérimental et dans cet exemple, il a utilisé plusieurs instruments financiers de l'UE pour encourager le développement économique et social dans un nombre réduit de régions en Hongrie. Une approche territoriale a été associée à une planification basée sur les ressources réunissant les communautés et les autorités locales, qui ont décidé ensemble de la nature des projets à mettre en œuvre dans la région. Leurs travaux ont bénéficié des conseils d'experts externes, mais la décision finale est revenue aux microrégions.

Le programme LDMR a été cofinancé par le FEDER et le FSE.

UN PROJET DE GESTION DES QUARTIERS A BERLIN

L'introduction de Conseils de quartier dans les districts défavorisés de Berlin a permis aux habitants de sélectionner eux-mêmes les projets à financer pour améliorer leur qualité de vie. Lancée en 1999 par la ville de Berlin, la stratégie d'intervention «Neighbourhood Management Berlin» visait à lutter contre la ségrégation sociale et d'autres problèmes sociaux dans certaines zones de Berlin après la réunification. Pendant plus de dix ans, cet outil s'est avéré très utile pour faire de Berlin une «ville socialement intégrée».

Ces zones ont souffert du mauvais entretien manifeste des espaces publics, du chômage, de la dépendance aux aides d'État et de problèmes liés à une intégration sociale et ethnique défailante.

L'objectif premier du programme Neighbourhood Management Berlin (NMB) financé par l'UE était de remédier à cette situation et de créer des quartiers solidaires offrant des possibilités de développement égales au quartier et à leurs habitants.

En tant que partenaires du projet, les habitants ont joué un rôle clé. Ils ont collaboré avec le Département sénatorial du développement urbain et de l'environnement de la ville, les arrondissements locaux et les équipes de Neighbourhood Management. Plusieurs organismes locaux, tels que sociétés de logement, écoles, entreprises et foyers communaux, ont également joué un rôle crucial dans le projet.

OT 9 ET AUTRES PROGRAMMES DE L'UE

Les volets «PROGRESS» et «microfinance et entrepreneuriat social» de l'**EaSI** sont particulièrement importants pour l'objectif thématique 9.

Plusieurs objectifs du **programme Santé de l'UE** sont aussi considérés comme vitaux, notamment:

- l'objectif 1: agir en faveur de la santé, prévenir les maladies et œuvrer à la création de conditions favorables à des modes de vie sains, en tenant compte du principe de l'intégration des questions de santé dans toutes les politiques;
- l'objectif 3: favoriser des systèmes de santé innovants, efficaces et viables;
- l'objectif 4: favoriser l'accès à des soins de santé de meilleure qualité et plus sûrs pour les citoyens de l'UE.

Pour ces programmes, il n'est pas possible de combiner les fonds pour financer un même projet ou une même action, mais les projets parallèles ou séquentiels sont autorisés.

4.10. OT 10: investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie



OT 10 ET FONDS ESI

Les investissements du **FSE** sont dédiés:

- à promouvoir un accès égal à une éducation de qualité à tous les niveaux;
- à restructurer et moderniser les processus;
- à améliorer l'adéquation entre l'offre de compétences et la demande du marché du travail;
- à préparer les systèmes éducatifs à la transition vers une économie sobre en carbone.
- Assurer le succès des investissements suppose d'établir des partenariats entre l'enseignement supérieur, le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), la recherche, les entreprises et le marché du travail.

Le **FEADER** contribue à cet objectif thématique:

- en soutenant les actions de formation professionnelle et d'acquisition de compétences telles que les cours, les ateliers et l'encadrement;
- en finançant des activités de démonstration et des actions d'information au profit des travailleurs des secteurs agricole, alimentaire et forestier, des gestionnaires de biens fonciers et des PME opérant en milieu rural;
- en finançant des programmes d'échanges et des visites d'exploitations agricoles et forestières;
- en finançant des services de conseil aux PME et des établissements en milieu rural.

Le **FEDER** peut contribuer au développement d'infrastructures d'enseignement et de formation. En outre, l'éducation, la formation, le renforcement des compétences

professionnelles et l'apprentissage tout au long de la vie peuvent bénéficier d'investissements dans le cadre des programmes de coopération territoriale européenne.

OT 10 ET AUTRES INSTRUMENTS DE L'UE

Dans Horizon 2020, les **actions Marie Skłodowska-Curie (AMSC)** peuvent soutenir l'emploi dans la recherche et la mobilité professionnelle des chercheurs. Elles doivent être coordonnées avec les investissements du FSE dans ce domaine.

Le FSE peut aussi compléter les bourses **Erasmus+** pour les étudiants, stagiaires ou apprentis (AC1) à l'échelon national ou régional. Les bourses Erasmus+ sont censées couvrir certaines dépenses comme les frais de déplacement et de vie, les livres et le matériel. Il n'est pas possible de recourir au FSE pour augmenter les bourses Erasmus+ déjà accordées à titre individuel. Néanmoins, le FSE peut accorder une bourse aux participants au programme de mobilité Erasmus+ non titulaires d'une bourse de l'UE, c'est-à-dire qui ne touchent pas de bourse Erasmus+ mais se rendent dans des établissements participant à ce programme et recevant des fonds de gestion.

Le FSE peut aussi financer des activités préparatoires, complémentaires ou directement liées entre elles, menées au sein d'établissements partenaires participant à Erasmus+ dans le cadre de **partenariats stratégiques, d'alliances de la connaissance ou d'alliances sectorielles pour la connaissance** (AC2). Le FSE pourra aussi financer le déploiement à grande échelle des activités développées avec le soutien des politiques Erasmus+ (AC3).

Dans tous ces scénarios, les financements seront utilisés successivement, parallèlement ou à la place d'un autre financement. Il est impossible de combiner plusieurs fonds pour financer un même projet.

L'objectif 3 du **programme Santé de l'UE**, axé sur les systèmes de santé innovants, efficaces et durables, prévoit des actions d'enseignement et de formation à l'intention du personnel de santé.

4.11. OT 11: renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics et des parties prenantes, et l'efficacité de l'administration publique



La qualité de l'administration publique a un impact direct sur l'environnement économique et s'avère donc cruciale pour stimuler la productivité, la compétitivité et la croissance. La modernisation des institutions publiques figure donc parmi les priorités clés de l'UE qui détermineront le succès de la stratégie Europe 2020.

Le renforcement des capacités institutionnelles dans les instances administratives et judiciaires est financé par le FSE et le FEDER afin de créer des institutions:

- stables et prévisibles;
- suffisamment souples pour répondre aux nombreux défis de société;
- ouvertes au dialogue avec le public;
- capables d'introduire de nouvelles solutions politiques et de fournir de meilleurs services.

Les investissements dans le capital humain du secteur public visent à renforcer l'efficacité des processus organisationnels, à instaurer une gestion moderne et à former des fonctionnaires et magistrats motivés et qualifiés.

OT 11 ET FONDS ESI

Le soutien du **FSE** devrait se concentrer sur les réformes horizontales visant à promouvoir la bonne gouvernance. Parmi les actions clés figurent:

- le développement des compétences à tous les niveaux de la hiérarchie professionnelle;
- la modernisation et l'optimisation des processus internes des institutions et services publics;
- l'amélioration de la formulation et de la mise en œuvre des politiques;
- l'amélioration de l'interaction entre les institutions et les parties prenantes;
- l'amélioration de la prestation et de la qualité des services;
- le développement de structures organisationnelles appropriées;
- l'introduction de stratégies et politiques de ressources humaines;
- le développement des ressources informationnelles et techniques.

Ce type de soutien ne sera possible que dans les États membres comptant au moins une région moins développée, ou éligibles à l'assistance du Fonds de cohésion.

De plus, le FSE contribuera au renforcement des capacités dans tous les types de régions:

- en améliorant les capacités des parties prenantes telles que les partenaires sociaux et les organisations non gouvernementales;
- en élaborant des pactes sectoriels et territoriaux dans les domaines de l'emploi, de l'inclusion sociale, de la santé et de l'éducation à tous les échelons territoriaux.

Le soutien du **FEDER** et du **Fonds de cohésion** sera accessible aux institutions publiques, aux partenaires sociaux et aux autres organisations non gouvernementales pour :

- renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations et des services publics intervenant dans la mise en œuvre du FEDER et du Fonds de cohésion;
- soutenir et compléter les actions du FSE, y compris, le cas échéant, la fourniture d'équipements et d'infrastructures pour soutenir la modernisation des services publics dans des domaines tels que l'emploi, l'éducation, la santé, les politiques sociales et les douanes;
- renforcer les capacités administratives en matière de coopération territoriale européenne (FEDER uniquement).

OT 11 ET AUTRES INSTRUMENTS DE L'UE

Le **programme Justice**¹⁷ encourage la coopération judiciaire civile et pénale, contribue à la formation des juges, procureurs et autres professionnels du droit et soutient l'action de l'UE dans la lutte contre les stupéfiants. Le programme contribue à garantir aux particuliers et aux entreprises d'Europe un accès adéquat à la justice.

Le programme inclut des activités d'analyse, la préparation de guides et de rapports, des conférences, des activités de formation, différentes formes d'apprentissage mutuel et de coopération, ainsi que le développement et la maintenance de systèmes et d'outils, notamment du portail e-justice européen. Le budget s'élève à 378 millions d'euros.

Le programme est géré par la Commission européenne au moyen d'appels à propositions. La participation est ouverte à tous les organismes et entités juridiques. Les organismes à but lucratif peuvent présenter une demande conjointe avec des organisations publiques ou sans but lucratif.

► **Plus d'informations sur le [programme Justice](#).**

Le **programme «Droits, égalité et citoyenneté»** défend et protège des droits et libertés spécifiques des personnes, dérivés du droit communautaire. Il promeut l'égalité des sexes, la lutte contre toutes les formes de discrimination et contre le racisme. De plus, il vise la mise en œuvre effective et cohérente des instruments du droit et des politiques de l'UE dans les États membres en encourageant la coopération transfrontalière et l'échange de connaissances.

Les activités de soutien comprendront des activités d'analyse, des conférences, des activités de formation, différentes formes d'apprentissage mutuel et de coopération, ainsi qu'un soutien aux ONG pour la mise en œuvre d'actions à valeur ajoutée européenne et un soutien aux États membres pour la mise en œuvre des instruments et des politiques de l'UE. Ce programme est doté d'un budget de 439 millions d'euros.

Il est géré par la Commission européenne au moyen d'appels à propositions. La participation au programme est ouverte à tous les organismes et entités juridiques. Les organismes à but lucratif peuvent présenter une demande conjointe avec des organisations publiques ou sans but lucratif.

► **Plus d'informations sur le [programme «Droits, égalité et citoyenneté»](#).**

Le **programme «L'Europe pour les citoyens»**¹⁸ vise à faire découvrir aux citoyens l'Union européenne, son histoire et sa diversité. Également axé sur la citoyenneté européenne et l'amélioration des conditions de participation civique et démocratique, il informe les citoyens des processus d'élaboration des politiques communautaires et favorise leur participation. Le programme est doté d'un budget total de 185 millions d'euros.

17 [Règlement \(UE\) n° 1382/2013](#)

18 [Règlement \(UE\) n° 390/2014](#)

Il est géré par la Commission européenne, par le biais de l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture». Les candidatures aux appels ouverts à propositions peuvent être soumises par toutes les parties prenantes œuvrant en faveur de la citoyenneté et de l'intégration européennes, en particulier les autorités locales et régionales, les comités de jumelage, les organisations de la société civile, etc.

► **Plus d'informations sur le [programme «L'Europe pour les citoyens»](#).**

Le programme Hercule III¹⁹ finance des actions visant à lutter contre les cas de fraude et autres activités illégales portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE, notamment la contrebande et la contrefaçon de cigarettes. Il contribue à accroître la coopération transnationale et la coordination au niveau de l'UE, entre les autorités des États membres, la Commission et l'OLAF. Le programme fournit une assistance technique aux autorités des États membres afin de renforcer leurs capacités opérationnelles et d'investigation. Il finance aussi des formations, des conférences et des séminaires destinés aux professionnels des services répressifs pour améliorer leurs compétences et leur permettre d'échanger leurs connaissances et leurs meilleures pratiques.

► **Plus d'informations sur le [programme Hercule III](#).**

Le Fonds pour la sécurité intérieure a été établi pour renforcer la collaboration policière et lutter contre le crime organisé. Parmi ses principales priorités figurent l'amélioration des capacités nationales de lutte contre la corruption, la protection de l'économie contre l'infiltration criminelle et la réduction des incitations par la saisie et la confiscation des avoirs d'origine criminelle. Le Fonds s'adresse en premier lieu aux services répressifs et aux autres services de sécurité.

► **Plus d'informations sur le [Fonds pour la sécurité intérieure](#).**

Le **programme Périclès**²⁰ finance des échanges, des activités d'assistance et des formations destinés aux autorités, aux banques et aux autres acteurs de la lutte contre la contrefaçon d'euros, tant dans la zone euro que dans les pays de l'UE n'en faisant pas partie. Le but est de mieux protéger les pièces et billets en euros en Europe et dans le monde entier, en veillant à ce que les mesures de lutte contre la contrefaçon prises dans toute l'UE aient un effet équivalent, tout en respectant les usages nationaux et en améliorant la coopération entre les autorités. Le programme est doté d'un budget total de 7,3 millions d'euros dans le cadre financier pluriannuel actuel. Il est mis en œuvre par le biais de programmes de travail annuels.

► **Plus d'informations sur le [programme Périclès](#).**

19 Règlement (UE) n° 250/2014 – JO L84, 20.3.2014, p. 6.

20 Règlement (UE) n° 331/2014 – JO L 103, 05.04.2014

5. AUTRES INFORMATIONS UTILES

5.1. Liste des bénéficiaires en ligne

Une liste des bénéficiaires est consultable en ligne pour permettre de mieux identifier les fonds de l'UE éventuellement acces-

sibles aux différents types d'investissement et de bénéficiaires.

5.2. Visibilité des financements de l'UE

Les bénéficiaires des Fonds de l'UE sont tenus de mentionner les financements accordés dans leurs communications. À cet effet, ils doivent inclure l'emblème de l'UE et un texte décrivant de façon appropriée la nature du financement.

Les [lignes directrices](#) énoncées dans le document intitulé «Utilisation de l'emblème européen dans le cadre des programmes de l'UE: lignes directrices à l'intention des bénéficiaires et des autres tiers» expliquent l'ensemble du processus. Ce document est disponible dans toutes les langues de l'UE.

5.3. Les financements de l'UE et la Charte des droits fondamentaux

Les opérations financées par les Fonds de l'UE doivent être conformes à la législation de l'Union et au droit national. Dans le catalogue de toutes les lois applicables de l'Union figure, entre autres, la Charte des droits fondamentaux, juridiquement contraignante depuis l'adoption du traité de Lisbonne.

Elle s'applique aux États membres chaque fois qu'ils mettent en œuvre le droit communautaire. Par conséquent, il est important que les bénéficiaires s'assurent que leurs projets sont exécutés dans le respect total de la Charte des droits fondamentaux.²¹

21 Des informations complémentaires sur la [Charte des droits fondamentaux](#) et le [texte intégral de la Charte](#) peuvent être consultés sur le site de la Commission. Un utilitaire en ligne permet aux utilisateurs d'accéder aux informations sur les droits fondamentaux dans l'UE et dans ses États membres. Il s'agit d'un outil mis au point par l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et baptisé [Charterpedia](#).

6. GLOSSAIRE

AC	Action clé
AG	Autorité de gestion
AMSC	Actions Marie Skłodowska-Curie
AP	Accord de partenariat
BEI	Banque européenne d'investissement;
CCI	Communauté de la connaissance et de l'innovation
CER	Conseil européen de la recherche
CLLD	«Community-Led Local Development» / Développement local mené par les acteurs locaux
COSME	Compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises
CTE	Coopération territoriale européenne
DG	Direction générale
EACEA	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture»
EaSI	Programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)
EASME	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises
EEN	«Enterprise Europe Network» / Réseau Entreprise Europe
EFG	Facilité «capital-risque» pour la croissance
EFP	Enseignement et formation professionnels
EIT	Institut européen d'innovation et de technologie
ETS	Évaluation des technologies de la santé
EUR	Euro
EURES	«European Employment Services», le réseau européen pour l'emploi
FAMI	Fonds «Asile, migration et intégration»
FC	Fonds de cohésion
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAMP	Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEI	Fonds européen d'investissement
Fonds ESI	Fonds structurels et d'investissement européens
FSE	Fonds social européen
FSUE	Fonds de solidarité de l'Union européenne
GAL	Groupe d'action locale
H2020	Horizon 2020
IAP	Instrument d'aide de préadhésion

INEA	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux
ITI	Investissement territorial intégré
LEIT	«Leadership in Enabling and Industrial Technologies» / Primauté dans le domaine des technologies génériques et industrielles
LGF	«Loan Guarantee Facility» / Facilité «garanties de prêts»
LIFE	L'instrument financier pour l'environnement
MERIKA	«Marine Energy Research Innovation and Knowledge Accelerator», l'initiative en faveur de l'innovation dans la recherche sur l'énergie marine
MIE	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe
NCCF	«Natural Capital Financing Financial instrument» / Mécanisme de financement du capital naturel
OLAF	Office européen de lutte antifraude
ONG	Organisation non gouvernementale
OT	Objectif thématique
PAC	Politique agricole commune
PC7	7e programme-cadre
PCN	Points de contact nationaux
PDR	Programme de développement rural
PEACE	Programme de l'UE en faveur de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord et dans les comtés limitrophes d'Irlande
PME	Petite ou moyenne entreprise
PO	Programme opérationnel
R&D	Recherche et développement
R&I	Recherche et innovation
RNB	Revenu national brut
RTE-T	Réseau transeuropéen de transport
SNF	Système de notification des fraudes
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne

Commission européenne

Orientations à l'intention des bénéficiaires des Fonds structurels et d'investissement européens et des instruments européens connexes

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

2014 — 58 pp. — 21,0 x 29,7 cm

ISBN 978-92-79-46065-4

doi: 10.2776/289462

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- sur le site de l'EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- auprès des représentations ou des délégations de l'Union européenne. Vous pouvez obtenir leurs coordonnées en consultant le site <http://ec.europa.eu> ou par télécopieur au numéro +352 2929-42758.

Publications payantes:

- sur le site de l'EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

Abonnements facturés (par exemple séries annuelles du *Journal officiel de l'Union européenne* et recueils de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne):

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne (http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).

